



CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION MONTLUCONNAISE

CONTRAT DE VILLE 2015-2020

QUARTIERS DE

BIEN ASSIS

FONTBOUILLANT

RIVE GAUCHE DU CHER (Blanzat, La Verrerie, Pierre Leroux)

ENTRE LES SIGNATAIRES :

L'état, représenté par **Arnaud COCHET**, préfet de l'Allier

La Communauté d'Agglomération Montluçonnaise, représentée par **Daniel DUGLERY**, son président

La commune de Montluçon, représentée par son maire,

La commune de Prémilhat, représentée par son maire,

La commune de Domérat, représentée par son maire.

Le conseil Régional Auvergne, représenté par **René SOUCHON**, son président

Le conseil Départemental de l'Allier, représenté par **Gérard DERIOT**, son président

L'Éducation nationale, représentée par **Madame Marie Danièle CAMPION**, recteur de l'académie de Clermont-Ferrand

L'Agence régionale de santé, représentée par **Jean SCHWEYER**, son directeur territorial

Le ministère de la Justice, représenté par **Eric CAMOUS**, procureur de la République

La chambre de commerce et d'industrie de Montluçon-Gannat, représentée par **Jean-Pierre LHOSPITALIER**, son président

Pôle Emploi, représenté par **Murielle BLANDIN**, sa directrice territoriale

La mission locale pour l'emploi de l'Allier, représentée par **Françoise BLAZY**, sa Vice-Présidente

La caisse des dépôts et consignations, représentée par **Philippe JUSSERAND**, son directeur régional Auvergne

La caisse d'allocations familiales de l'Allier, représentée par **Christelle KISSANE**, sa directrice

Le bailleur social Montluçon Habitat, représenté par **André-Maxime Gérinier**, son vice-président

L'association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, représentée par **Dominique GRANDCLEMENT-CHAFFY**, son directeur.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

CONTENU

Contenu.....	3
1 PREAMBULE.....	4
2 MOBILISATION DU DROIT COMMUN.....	6
3 DIAGNOSTIC.....	8
4 PROJET DE TERRITOIRE.....	38
5 ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	40

1 PREAMBULE

La politique de la ville constitue l'outil par lequel l'Etat, les collectivités locales et leurs partenaires associés s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée un projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. C'est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, qui a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ambitionne de renforcer tout à la fois la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de cette politique. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée et unique, la réforme permet de concentrer l'ensemble des moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. Elle réaffirme les principes structurants de la politique de la ville que sont le partenariat entre l'État et les collectivités locales, ainsi que la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun dont la territorialisation nécessite d'être renforcée. Elle favorise enfin une meilleure articulation entre les dimensions urbaine et sociale de cette politique.

Cette loi fournit un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville en précisant, dans un même texte, les objectifs poursuivis par cette politique, les principes guidant la redéfinition de sa géographie d'intervention et enfin l'ensemble des outils qu'elle mobilise. La mise en cohérence de ces différents instruments est garantie par un nouveau cadre contractuel entre l'État et les collectivités territoriales, consacrant l'échelon intercommunal comme niveau stratégique de pilotage des actions en direction des quartiers prioritaires : le contrat de ville 2015-2020.

Ce contrat sera le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain. Il prendra en compte tant les politiques structurelles développées à l'échelle communale ou intercommunale influant sur la situation des quartiers (emploi, développement économique, transport, habitat, politique éducative et culturelle, santé, insertion sociale...) que les actions conduites au sein même de ces quartiers pour améliorer le cadre de vie ou la situation individuelle des habitants. Il intégrera et mettra en cohérence l'ensemble des dispositifs existant sur le territoire concerné et concourant aux objectifs prioritaires fixés.

Ce contrat unique et global est élaboré autour de 3 piliers prioritaires :

- **la cohésion sociale,**
- **le cadre de vie et le renouvellement urbain,**
- **le développement économique et l'emploi.**

Il intégrera également, au sein de ces 3 piliers, les priorités transverses obligatoires que sont :

- **l'action en faveur de la jeunesse,**
- **l'égalité femmes-hommes,**
- **la prévention de toutes les formes de discriminations.**

Le Contrat de Ville s'appuiera, pour chacun des 3 piliers et des axes transversaux, sur un diagnostic territorial participatif, sur des orientations stratégiques qui seront traduites par des objectifs à atteindre en fin de contrat. Le plan d'actions formalisera les engagements des partenaires du contrat de ville et mettra en œuvre ces moyens pour atteindre les objectifs définis. Il fera l'objet d'une actualisation annuelle pour adapter si besoin la trajectoire.

Les partenaires du contrat souhaitent :

- prioriser l'engagement des crédits de droit commun. A travers ce contrat, chaque partenaire s'engagera prioritairement sur son domaine de compétence et d'intervention en termes d'objectifs, ainsi que de moyens financiers et humains, en tenant compte de l'évolution actuelle du contexte budgétaire tant pour l'Etat que pour les collectivités locales.
- un meilleur ciblage des crédits spécifiques. Si la mobilisation des moyens de droit commun devra constituer le socle des engagements des partenaires, elle devra permettre de mieux cibler les crédits spécifiques sur des actions prolongeant ou renforçant les politiques de droit commun

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise et les services de l'Etat dans l'Allier ont mené, depuis la publication des périmètres des quartiers prioritaires en juin 2014, une démarche visant à négocier un contrat de ville pour la période 2015-2020 associant également les autres signataires.

Cette négociation s'insère dans une démarche plus vaste visant à définir le projet urbain de la Ville et de l'agglomération pour les six prochaines années en s'appuyant notamment sur le bilan de dix années de rénovation urbaine.

Cette démarche s'est concrétisée par la mise en place d'un comité de pilotage qui s'est réuni à 3 reprises en octobre, novembre 2014 et janvier 2015, permettant d'associer, outre l'Etat et la Communauté d'Agglomération de Montluçon, les communes de Montluçon, Domérat, Premilhat, le Conseil Départemental de l'Allier ainsi que l'ensemble des partenaires. Des groupes de travail ont été consultés par pilier et se sont réunis en novembre, décembre 2014, janvier, février et mars 2015. D'autres rencontres suivront en février et mars 2015.

2 MOBILISATION DU DROIT COMMUN

La mobilisation du droit commun constitue un axe majeur de la réforme de la politique de la ville et de la mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération.

Comme le prévoit la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dans son article 1er, « *La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres* ».

Cet objectif fait suite au constat posé en 2011 par le rapport « GOULARD-PUPPONI », puis par celui de la cour des comptes en 2012 intitulé « La politique de la ville, une décennie de réformes ». Ces deux rapports aboutissent au même constat, à savoir que les crédits spécifiques ont progressivement remplacé le droit commun dans les quartiers prioritaires, si bien qu'au final ces derniers ont moins bénéficié du droit commun que les autres.

C'est pourquoi, la réorientation des moyens de droit commun humains et financiers en direction des quartiers prioritaires constitue désormais une priorité afin de redonner aux crédits spécifiques leur effet de levier. La mobilisation du droit commun interviendra donc avant toute mobilisation de crédits spécifiques.

Concrètement, le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers.

En 2013, le ministère délégué à la ville a signé douze conventions interministérielles qui visent à territorialiser les politiques sectorielles en vue de mobiliser les moyens de droit commun vers les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces conventions représentent les engagements politiques (budgets, dispositifs, appels à projet, subventionnements,...) mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics déployés en direction des territoires prioritaires.

Les ministères concernés sont les suivants :

- le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- le ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation,
- le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme,
- le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,
- le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie,
- le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion,
- le ministère des droits des femmes,
- le ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche,
- le ministère de la justice,
- le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants,
- le ministère de l'intérieur,
- le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative,
- le ministère de la culture et de la communication.

Contrat de Ville de l'Agglomération Montluçonnaise

Les modalités de leur déclinaison territoriale et de leur suivi ont été précisées dans la circulaire du Premier ministre du 26 mars 2014 qui s'est traduit par un important travail d'inventaire du droit commun sur les territoires.

La circulaire ministérielle 15 octobre 2014 vient préciser les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville. Pour ce faire, l'Etat local dispose d'outils dédiés : le « panorama analytique des politiques de l'Etat » (PAPE) et d'un tableau de bord de suivi, contenant des indicateurs à renseigner.

Des conventions d'objectifs ont également été conclues avec les opérateurs/partenaires de l'Etat (Caisse des dépôts et consignations, Pôle Emploi, ARS, CAF etc.).

La déclinaison locale des conventions d'objectifs est incontournable sur l'ensemble des territoires, pour autant, l'application qui en sera faite pourra être différenciée en fonction des réalités et des besoins identifiés.

La mobilisation du droit commun relève non seulement des compétences de l'Etat mais aussi de l'ensemble des signataires du Contrat de Ville qui s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés. A ce titre, des conventions d'objectifs ont été signées avec les associations nationales d'élus de tous les niveaux de collectivités locales : Région, Département, Intercommunalité, Commune.

Ainsi, à travers la convention signée entre l'État et l'Association des régions de France (ARF) le 13 février 2013, les régions se sont engagées à participer aux futurs contrats de ville, à cibler leurs moyens et à territorialiser leurs interventions. Les contrats de ville qui s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la région bénéficient de fait de 10% des crédits FEDER.

Dans la convention passée avec l'Assemblée des départements de France (ADF) le 11 octobre 2013, les départements se sont engagés à mobiliser leurs moyens, dont 10% de l'enveloppe FSE qui leur sera déléguée.

Enfin, les maires et présidents de communautés de l'Association des Maires de France (AMF) se sont engagés le 14 janvier 2014, sur l'intervention partenariale autour du bloc communal et la mobilisation des politiques de droit commun pour améliorer les services aux publics et la qualité de vie des habitants.

La délibération du Conseil Régional d'Auvergne, du 29 et 30 juin 2015, est annexée au contrat de Ville et en fait partie intégrante.

A noter enfin que les préfets veilleront à ce que *« les politiques relevant des différentes collectivités territoriales [...] donnent lieu à des engagements formalisés, pluriannuels chaque fois que ce sera possible »*.

3 DIAGNOSTIC

LES DONNES UTILISEES

→ Données statistiques

L'essentiel de l'analyse documentaire a été effectué à partir des données statistiques suivantes. Celles-ci ont permis de mettre en perspective la situation des 3 quartiers prioritaires (Fontbouillant, Bien-Assis et Rive Gauche) dans le contexte montluçonnais. Concernant les données issues de l'INSEE, elles sont analysées à l'échelle de l'IRIS. Les quartiers prioritaires désignés par l'Etat intersectent comme suit avec les IRIS de la commune de Montluçon :

- Fontbouillant : intersection avec 92,2% de l'IRIS « Fontbouillant »
- Bien-Assis : intersection avec 72,5% de l'IRIS « Bien-Assis »
- Rive Gauche : intersection avec 50% de l'IRIS « Zone Industrielle Blanzat » ; avec 38,9% de l'IRIS « Ville Gozet » (au sein duquel se situe l'ensemble La Verrerie) et avec 7% de l'IRIS « Moncourtais » (zone correspondant à la cité Pierre Leroux).

Les chiffres mobilisés pour l'analyse de la situation des quartiers prioritaires portent donc sur des territoires et des populations plus vastes. Par ailleurs, certaines des données utilisées portent sur les anciennes limites des quartiers prioritaires (Fontbouillant, Bien-Assis et Pierre Leroux/La Verrerie). Ainsi, les données de l'INSEE mobilisées ne constituent que des approximations. Cependant, elles sont assez représentatives de la situation de ces quartiers et permettent d'appréhender de manière assez nette leur décrochage par rapport au reste de la commune de Montluçon.

Aussi, quelques données ont pu être récoltées à l'échelle patrimoine de Montluçon Habitat situé au sein des quartiers prioritaires.

- INSEE – Recensement de la population en 2010 – Données infra-communales
- Système d'Information Géographique (SIG) du secrétariat général du Comité Interministériel des Villes (CIV)
- Enquêtes d'occupation sociale du bailleur social Montluçon Habitat
- Données Pôle Emploi sur les quartiers prioritaires (septembre 2014)

→ Plans - Cartes

Ces documents ont permis de dégager des éléments d'analyse sur le contexte territorial des quartiers prioritaires.

Contrat de Ville de l'Agglomération Montluçonnaise

- Carte des équipements
- Plan du réseau de transports en commun

→ Rapports

- Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de la Ville de Montluçon
- Evaluation du CUCS 2007-2009 (en 2010)
- Contribution de la DIRECCTE
- Bilan d'activité du PRE pour l'année 2013
- Compte-rendu de la réunion du CLSPD du 26 juin 2014
- Liste associations des quartiers
- Diagnostic préalable à la convention GUP (mars 2015)

PROFIL DE LA POPULATION

/ Des quartiers beaucoup plus jeunes /

POPULATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES (EN 2011)		
	En nombre	En %
Bien-Assis	1150	3,0%
Fontbouillant	1130	3,0%
Rive Gauche	2920	7,7%
MONTLUCON	38166	100,0%

→ En 2015, les nouveaux quartiers prioritaires représentent 5200 habitants (soit 14% de la population totale de Montluçon) contre en 2011, 10000 habitants. Le quartier prioritaire le plus important est celui de Rive Gauche (Pierre Leroux / La Verrerie), qui compte plus d'habitants que les deux autres réunis.

POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR SEXE (EN 2010)												
	0-14 ans		15-29 ans		30-44 ans		45-59 ans		60-74 ans		75 ans et plus	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Bien-Assis	26%	18%	17%	17%	14%	17%	14%	18%	16%	17%	13%	14%
Fontbouillant	13%	14%	34%	34%	17%	16%	17%	18%	10%	13%	9%	18%
Montcourtais	20%	16%	17%	17%	17%	13%	21%	18%	16%	17%	9%	19%
Ville Gozet	14%	13%	28%	28%	21%	16%	16%	18%	13%	15%	8%	20%
Zone Industrielle Blanzat	13%	16%	28%	28%	21%	18%	18%	20%	17%	23%	4%	11%
MONTLUCON	15%	13%	22%	22%	18%	15%	19%	19%	15%	18%	11%	19%

→ En 2010, la population des quartiers prioritaires est nettement plus jeune que dans le reste de la commune de Montluçon où on compte une part importante de personnes âgées essentiellement féminine :

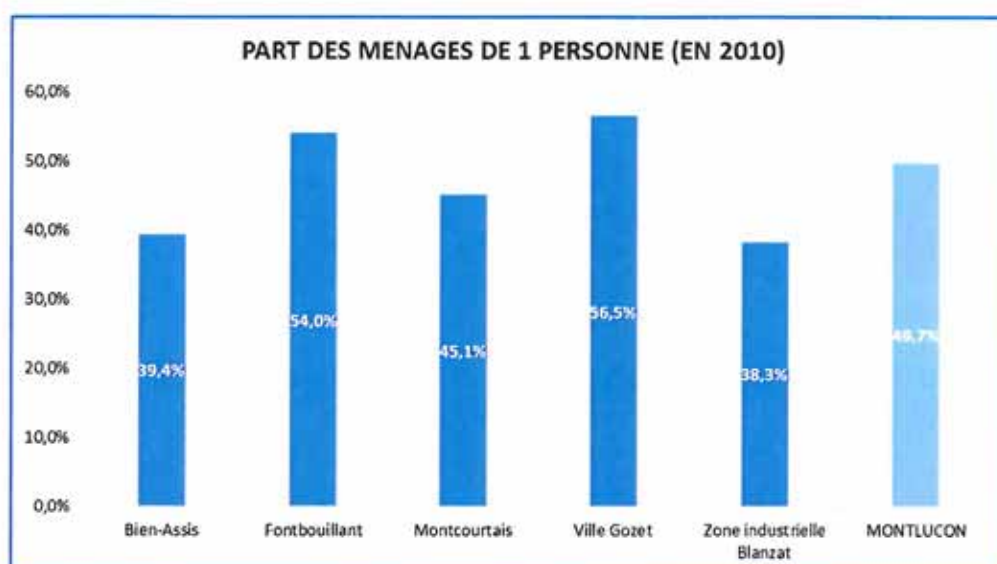
- Le quartier Bien-Assis compte beaucoup plus d'enfants et préadolescents âgés de moins de 14 ans, notamment masculin, par rapport à la proportion observée dans les autres quartiers de la commune (+ 11 points par rapport à la moyenne communale pour les enfants de 0 à 14 ans masculins).
- Au sein du quartier Fontbouillant, ce sont les adolescents et les jeunes adultes qui sont très fortement surreprésentés par rapport aux proportions observées sur le reste de la commune (+ 12 points par rapport à la moyenne communale).
- La situation est plus disparate sur le quartier Rive Gauche : sur l'IRIS « Montcourtais » (qui contient l'ensemble « Pierre Leroux »), les enfants de 0 à 14 ans sont nettement surreprésentés par rapport à la moyenne communale. Quant aux IRIS « Ville Gozet » (qui contient l'ensemble « La Verrerie ») et « Z.I. Blanzat », ils présentent une part d'adolescents et jeunes adultes très supérieurs à la moyenne montluçonnaise.
- Aussi, la population des 3 quartiers prioritaires contient une part importante de personnes âgées, notamment féminine. Mais cette proportion reste en-deçà de la moyenne observée au niveau communale.

→ A l'échelle du patrimoine de Montluçon Habitat, 57% des titulaires âgés de moins de 30 ans sont issus des quartiers prioritaires (267 titulaires sur un total de 469). Aussi, 52% des titulaires âgés de plus de 75 ans habitent au sein des quartiers prioritaires (332 titulaires sur un total de 644).

Aussi, la part des titulaires âgés de moins de 30 ans est plus élevée au sein des quartiers prioritaires (13%) que sur le reste du patrimoine de Montluçon Habitat (10%). Et la part des titulaires âgés de plus de 75 ans est également plus élevée au sein des quartiers prioritaires (16%) que sur le reste du patrimoine du bailleur social (15%).

/ Une population plus fragile socialement /

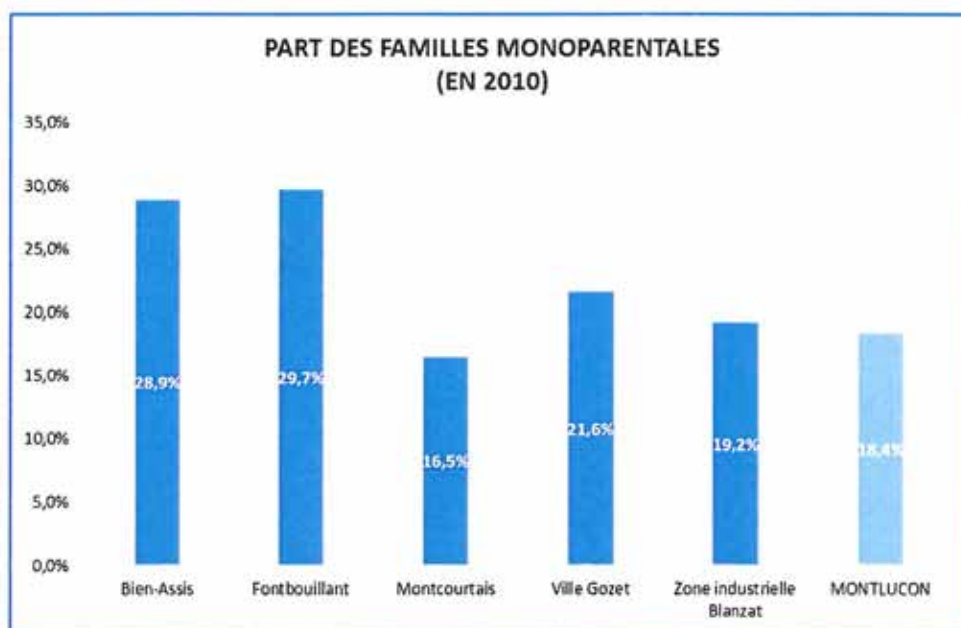
Des structures familiales plus précaires :



→ L'isolement de la population constitue une problématique à l'échelle de la commune de Montluçon. En revanche, ce phénomène ne concerne pas les quartiers prioritaires de la même manière :

- En 2010, plus de la moitié des ménages habitant le quartier Fontbouillant sont des personnes seules (+ 4,3 points par rapport à la moyenne communale).
- La proportion des ménages isolés est également nettement supérieure à la moyenne de l'ensemble de la commune au sein de l'IRIS « Ville Gozet » (+ 6,8 points).
- En revanche pour le quartier Bien-Assis, et les IRIS « Montcourtais » « Z.I. Blanzat », la part de ménages isolés est inférieure à la moyenne communale.

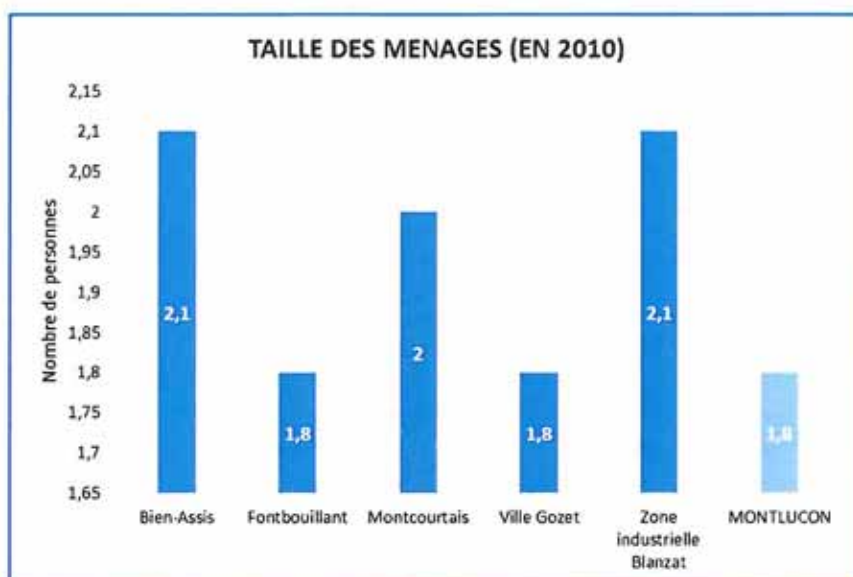
→ A l'échelle du patrimoine de Montluçon Habitat, 53% des personnes isolées recensées sont issues des quartiers prioritaires (935 ménages sur un total de 1760). Le taux de ménages isolés est beaucoup plus élevé au sein des quartiers prioritaires (45%) que sur le reste du patrimoine de Montluçon Habitat (40%).



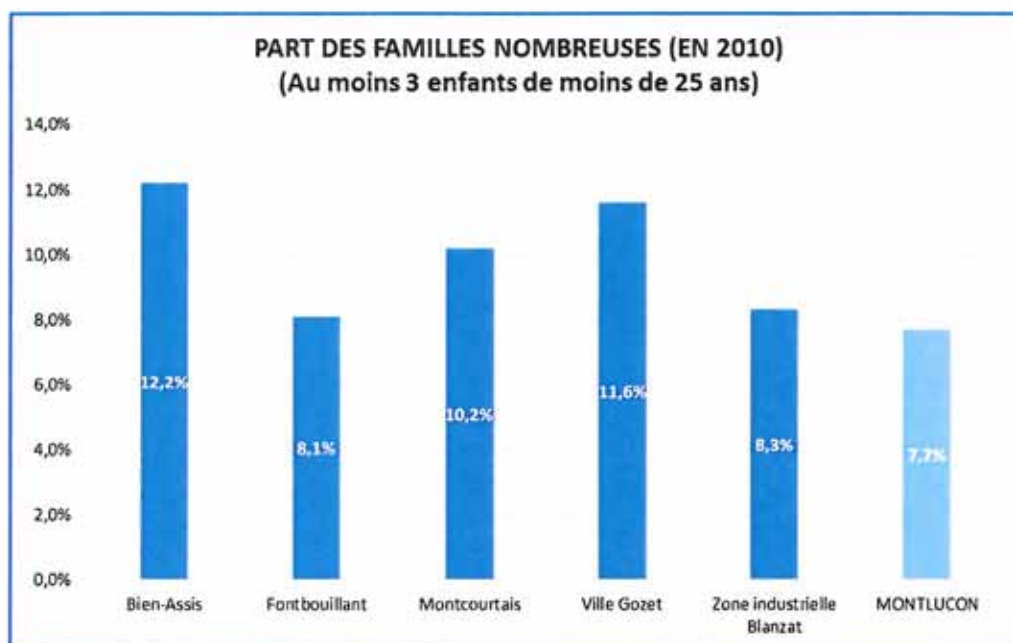
→ La monoparentalité est également une problématique touchant l'ensemble de la commune de Montluçon : en 2010, la proportion de ménages monoparentaux y est de 18,4%, quand la moyenne nationale se situe autour de 8%. Toutefois, la monoparentalité touche de manière beaucoup plus prégnante les quartiers prioritaires, et notamment Bien-Assis et Fontbouillant, par rapport au reste de la commune :

- Près d'un tiers des ménages (29,7%) logés au sein du quartier Fontbouillant sont des familles monoparentales (+ 11,3 points par rapport à la moyenne communale).
- Cette proportion s'élève à 28,9% au sein des ménages habitant à Bien-Assis (+ 10,5 points par rapport à la moyenne communale).
- Pour l'IRIS « Ville Gozet », le taux de monoparentalité des ménages est supérieur à la moyenne communale de 3,2 points.
- Le taux de ménages monoparentaux observé au sein de l'IRIS « Z.I. Blanzat » se rapproche de la moyenne observée à l'échelle de la commune (+ 0,8 point).
- En revanche, au sein de l'IRIS « Montcourtais », la part de ménages monoparentaux est plus faible que la moyenne observée sur l'ensemble de la commune (- 1,9 point).

→ A l'échelle du patrimoine de Montluçon Habitat, 47% des familles monoparentales recensées sont issues des quartiers prioritaires (430 ménages sur un total de 916). Ainsi, le taux de familles monoparentales est moins élevé au sein des quartiers prioritaires (21%) que sur le reste du patrimoine de Montluçon Habitat (23%).

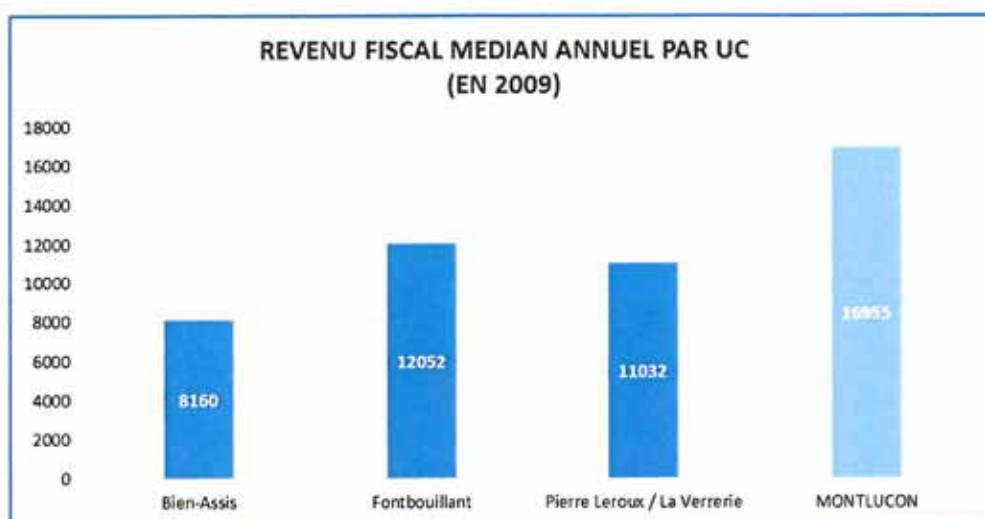


→ En 2010, les ménages habitant au sein du quartier Bien-Assis et des IRIS « Moncourtais » et « Z.I. Blanzat » sont en moyenne plus grands que les ménages des autres quartiers de la commune. Sur le quartier Fontbouillant et l'IRIS « Ville Gozet », la taille des ménages est dans la tendance communale.



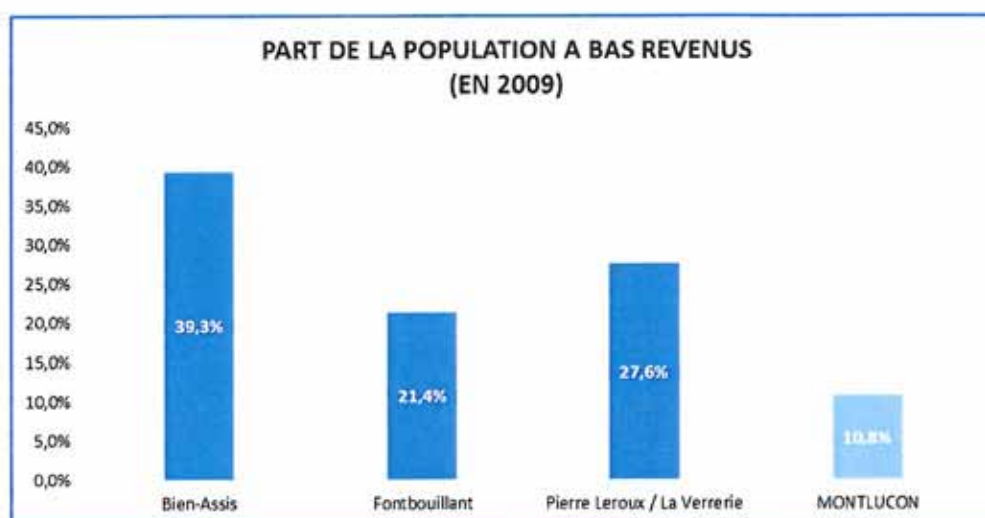
→ Aussi, on notera que la proportion de familles nombreuses (familles ayant au moins 3 enfants âgés de moins de 25 ans) est plus importante au sein des quartiers prioritaires de Montluçon que dans les autres quartiers de la commune. Les familles nombreuses sont particulièrement surreprésentées à Bien-Assis (+ 4,5 points par rapport à la moyenne communale) et « Ville Gozet » (+ 3,9 points par rapport à la moyenne communale).

Des revenus beaucoup moins élevés :



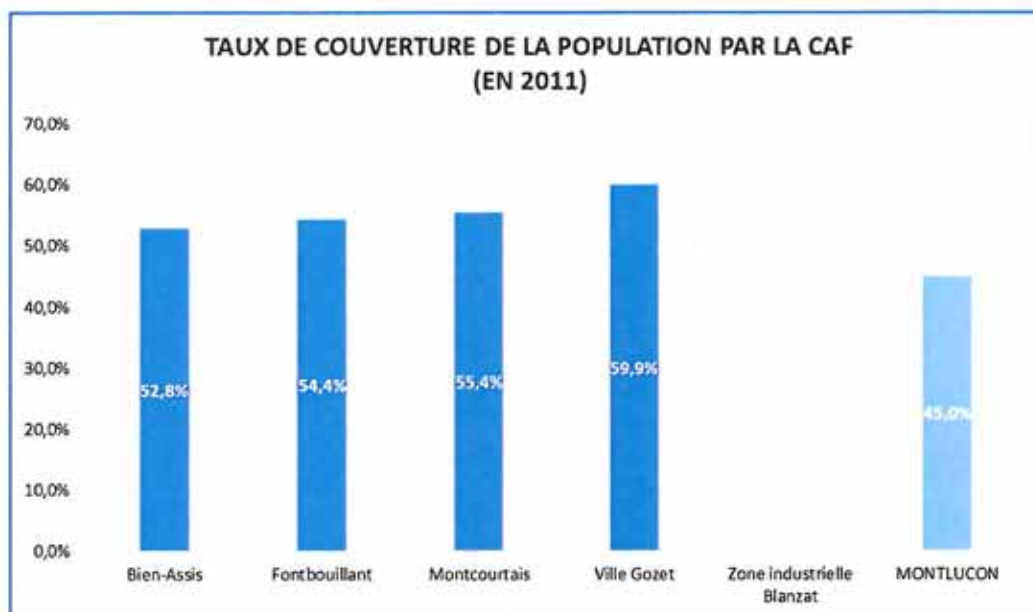
→ Les ménages des quartiers prioritaires déclarent des revenus beaucoup plus faibles que le reste de la commune, notamment sur le quartier Bien-Assis :

- En 2009, les ménages du quartier Bien-Assis présentent des revenus très significativement inférieurs à la moyenne communale (revenus inférieurs de 50%), mais également très en-deçà de ceux observés sur les autres quartiers prioritaires (environ 30% de moins).
- Les ménages des quartiers Fontbouillant et Pierre Leroux / La Verrerie (Rive Gauche) déclarent également des revenus nettement inférieurs à la moyenne communale.
- Ainsi, la proportion des ménages à bas revenus est beaucoup plus importante sur les quartiers prioritaires que dans le reste de la commune (2 à 4 fois plus selon les quartiers) :

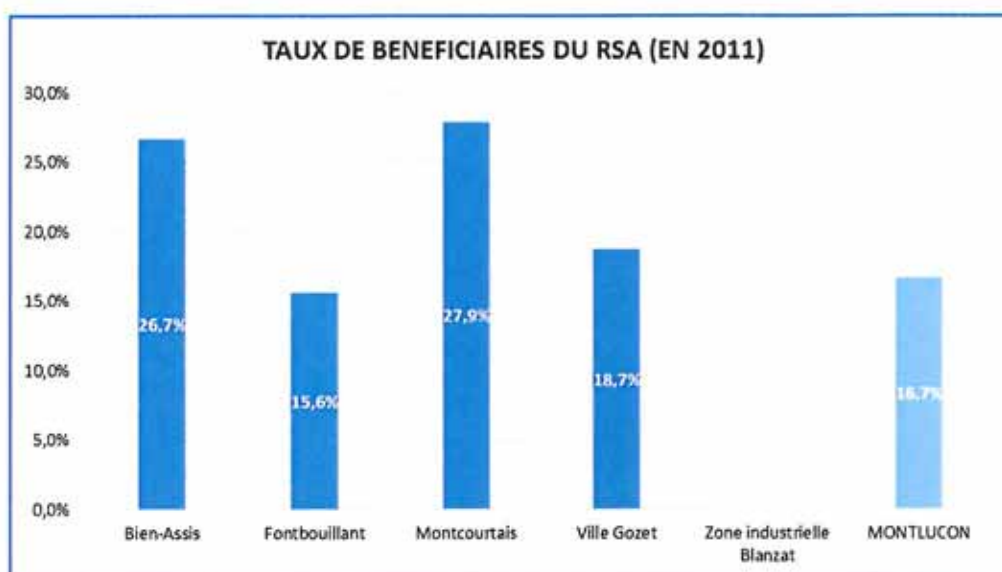


→ La faiblesse des revenus de la population des quartiers prioritaires se traduit mécaniquement par une plus grande dépendance aux aides sociales :

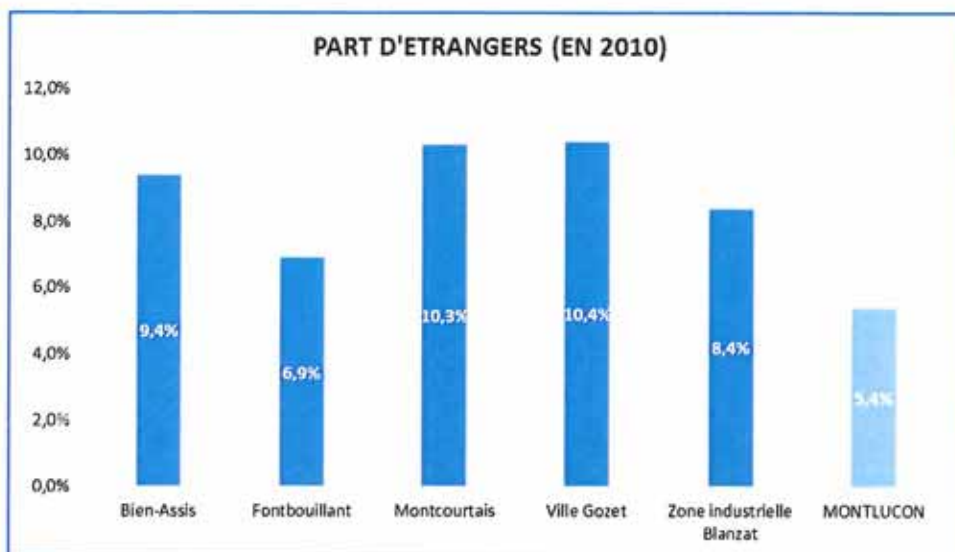
- En 2011, plus de la moitié des habitants des quartiers prioritaires de Montluçon sont allocataires de la CAF. Aussi, 37% des allocataires de la CAF enregistrés sur la commune de Montluçon (au nombre de 17280) sont issus des quartiers prioritaires (6463 allocataires) :



- La même année, la proportion de bénéficiaires du RSA est plus importante au sein des quartiers prioritaires que dans le reste de la commune, sauf pour le quartier Fontbouillant. On notera que les bénéficiaires du RSA sont très nettement surreprésentés au sein du quartier Bien-Assis (+ 10 points par rapport à la moyenne communale) et de l'IRIS « Montcourtais » (+ 11,2 points par rapport à la moyenne communale). Aussi, 47% des bénéficiaires du RSA enregistrés sur la commune de Montluçon (au nombre de 1421) sont issus du quartier Nord-Ouest (674 allocataires) :

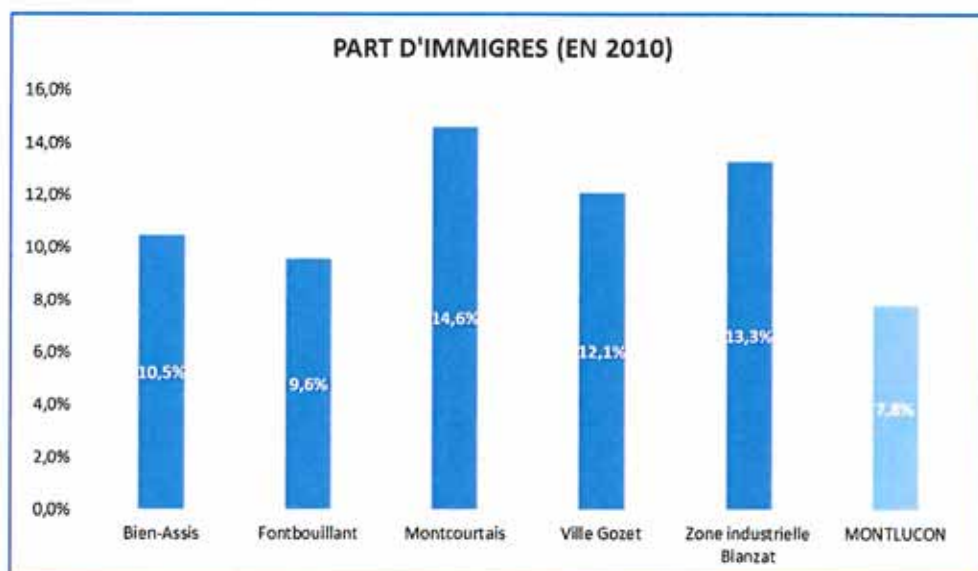


/ Les quartiers d'accueil des étrangers sur la commune /



→ En 2010, les quartiers prioritaires de Montluçon accueillent une part d'étrangers¹ plus importante que le reste de la commune. Les IRIS « Montcourtais » et « Ville Gozet » sont par exemple des territoires qui accueillent 2 fois plus d'étrangers que le reste de la commune en moyenne.

→ Logiquement, ces quartiers accueillent également une part d'immigrés² plus importante que le reste de la commune de Montluçon :



¹ Personnes ne possédant pas la nationalité française.

² Personnes nées étrangères à l'étranger, et résidant en France, ayant obtenues ou non la nationalité française.

→ On notera que la cité Pierre Leroux (au sein du quartier prioritaire de Rive Gauche) doit faire face à une montée du communautarisme. Les autres quartiers ne sont pas vraiment concernés par cette problématique.

Nous observons de manière générale une population plus fragile socialement sur les quartiers prioritaires. En effet, les facteurs de précarité et de fragilité sociale y sont surreprésentés par rapport au reste de la commune de Montluçon (isolement, monoparentalité, faibles revenus, dépendance aux prestations sociales, ...). Ces quartiers sont également caractérisés par une surreprésentation des enfants et des jeunes adultes dans leur population par rapport à la moyenne communale. Ainsi, les champs de la Jeunesse et de l'Action sociale constituent des enjeux majeurs pour le développement de ces quartiers, auxquels le futur contrat de ville devra apporter des réponses.

Par ailleurs, la question de l'intégration de la population étrangère montluçonnaise se pose plus particulièrement sur les quartiers prioritaires. Il s'agit notamment d'accompagner une partie de ce public qui le nécessite dans sa démarche d'intégration : apprentissage de la langue, dossiers administratifs, etc... . Cette question trouvera le plus souvent une réponse au sein du champ associatif, auquel cas cette ressource devra être mise en cohérence avec le futur contrat de ville.

ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI

/ Une plus grande difficulté sur le marché de l'emploi /

Un taux d'activité plus faible :

TAUX D'ACTIVITE PAR SEXE (15-64 ANS)				TAUX D'ACTIVITE PAR SEXE (15-24 ANS)			
	Homme	Femme	TOTAL		Homme	Femme	TOTAL
Bien-Assis	70,3%	61,4%	65,2%	Bien-Assis	62,2%	59,5%	60,9%
Fontbouillant	56,5%	59,0%	57,7%	Fontbouillant	25,8%	33,4%	28,6%
Montcourtais	75,8%	57,3%	66,0%	Montcourtais	70,7%	52,4%	59,9%
Ville Gozet	70,5%	57,7%	64,1%	Ville Gozet	58,3%	62,9%	60,5%
Zone Industrielle Blanzat	54,6%	59,3%	56,6%	Zone Industrielle Blanzat	23,4%	43,0%	28,5%
MONTLUCON	70,7%	64,8%	67,7%	MONTLUCON	50,4%	47,5%	49,1%

TAUX D'ACTIVITE PAR SEXE (25-54 ANS)				TAUX D'ACTIVITE PAR SEXE (55-64 ANS)			
	Homme	Femme	TOTAL		Homme	Femme	TOTAL
Bien-Assis	93,7%	73,1%	81,0%	Bien-Assis	29,3%	32,9%	31,3%
Fontbouillant	91,8%	79,4%	85,2%	Fontbouillant	29,6%	24,1%	26,9%
Montcourtais	90,6%	71,5%	81,4%	Montcourtais	31,4%	31,1%	31,2%
Ville Gozet	85,1%	68,0%	76,9%	Ville Gozet	37,3%	27,4%	31,5%
Zone Industrielle Blanzat	73,3%	74,0%	73,6%	Zone Industrielle Blanzat	35,3%	34,6%	34,9%
MONTLUCON	90,9%	82,1%	86,4%	MONTLUCON	37,0%	36,7%	36,9%

→ En 2010, les taux d'activité des habitants des quartiers prioritaires âgés de 15 à 64 ans sont inférieurs à la moyenne communale. Cependant, cette tendance évolue selon la tranche d'âge et/ou le quartier observé :

- Sur la tranche des 15-24 ans, les taux d'activité observés à Bien-Assis, et sur les IRIS « Montcourtais » et « Ville Gozet » sont beaucoup plus élevés que sur les autres quartiers (au moins 10,8 points de plus par rapport à la moyenne communale). Ainsi, il est probable qu'il y ait davantage de jeunes issus de ces quartiers qui sortent plus tôt du système scolaire, dont une partie intègre le marché de l'emploi. En revanche, à Fontbouillant et au sein de l'IRIS « Z.I. Blanzat », les taux d'activité pour cette tranche d'âge sont nettement inférieurs à la moyenne communale.
- Sur la tranche des 25-54 ans, les taux d'activité constatés au sein des 3 quartiers prioritaires sont inférieurs à la moyenne de la commune, de manière plus ou moins importante. L'écart est plutôt faible entre le quartier Fontbouillant et la moyenne communale (- 1,2 point). Il est plus important avec l'IRIS « Moncourtais » (- 5 points) et le quartier Bien-Assis (- 5,4 points). Quant aux IRIS « Ville Gozet » et « Z.I. Blanzat », ils présentent un taux d'activité très significativement en-deçà de la moyenne communale (- 9,5 points pour « Ville Gozet », et - 12,8 points pour « Z.I. Blanzat »).
- Sur la tranche des 55-64 ans, les taux d'activité des quartiers prioritaires sont tous inférieurs à la moyenne communale.

→ Aussi, sur l'ensemble de la commune les femmes sont moins en activité que les hommes. Toutefois, cette tendance ne se confirme pas sur tous les territoires prioritaires :

- En 2010, sur l'ensemble de la commune de Montluçon, le taux d'activité de la population masculine âgés de 15 à 64 ans est de 70,7%, alors qu'il s'élève seulement à 64,8% pour la population féminine de la même tranche d'âge (- 5,9 points). Sur la tranche d'âge des 25-54 ans cet écart augmente jusqu'à 8,8 points.
- Cette tendance ne se confirme pas pour Fontbouillant et l'IRIS « Z.I. Blanzat ». En effet, sur la tranche d'âge des 15-64 ans, la population féminine de ces quartiers sont plus en activité que la population masculine.

Un taux d'emploi beaucoup plus faible :

TAUX D'EMPLOI PAR SEXE (15-64 ANS)				TAUX D'EMPLOI PAR SEXE (15-24 ANS)			
	Homme	Femme	TOTAL		Homme	Femme	TOTAL
Bien-Assis	55,4%	43,5%	48,5%	Bien-Assis	46,1%	25,8%	36,4%
Fontbouillant	43,9%	46,0%	44,9%	Fontbouillant	18,4%	22,0%	19,7%
Montcourtais	55,1%	42,5%	48,4%	Montcourtais	41,8%	26,0%	32,5%
Ville Gozet	56,2%	42,6%	49,4%	Ville Gozet	36,5%	39,2%	37,8%
Zone industrielle Blanzat	47,8%	46,1%	47,1%	Zone industrielle Blanzat	21,5%	19,2%	20,9%
MONTLUCON	59,0%	53,1%	56,0%	MONTLUCON	36,5%	30,9%	33,9%

TAUX D'EMPLOI PAR SEXE (25-54 ANS)				TAUX D'EMPLOI PAR SEXE (55-64 ANS)			
	Homme	Femme	TOTAL		Homme	Femme	TOTAL
Bien-Assis	75,1%	53,4%	61,7%	Bien-Assis	23,4%	29,0%	26,6%
Fontbouillant	72,5%	62,3%	67,1%	Fontbouillant	23,8%	24,1%	24,0%
Montcourtais	68,2%	57,4%	63,0%	Montcourtais	24,5%	26,5%	25,7%
Ville Gozet	71,6%	51,9%	62,2%	Ville Gozet	33,6%	24,5%	28,2%
Zone industrielle Blanzat	64,9%	61,5%	63,5%	Zone industrielle Blanzat	27,1%	24,5%	25,7%
MONTLUCON	77,4%	69,0%	73,2%	MONTLUCON	32,7%	32,9%	32,8%

→ En 2010, le taux d'emploi des habitants des 3 quartiers prioritaires âgés de 15 à 64 ans sont très nettement inférieurs à la moyenne communale (- 6,6 points au minimum). Ainsi, il apparaît que la population de ces quartiers a beaucoup plus de difficulté sur le marché du travail. Aussi, cette tendance évolue selon la tranche d'âge et/ou l'ensemble observé :

- Sur la tranche des 15-24 ans, les taux d'emploi observés au sein des ensembles Fontbouillant et l'IRIS « Z.I. Blanzat » sont beaucoup moins élevés que sur le reste de la commune ; en corrélation avec le faible taux d'activité observé chez les jeunes de ces ensembles. Sur l'IRIS « Montcourtais », le taux d'emploi chez les 15-24 ans est légèrement inférieur à la moyenne communale (- 1,4 point) ; alors que le taux d'emploi de cette même population est nettement supérieur à la moyenne communale. Ainsi, il semble que la plupart des jeunes issus de ce quartier qui sortent plus tôt du système scolaire, ne parviennent pas à trouver un emploi. En revanche, sur le quartier Bien-Assis et l'IRIS « Ville-Gozet », les taux d'emploi des 15-24 ans sont plus importants que la moyenne communale (+ 2,5 points pour Bien-Assis, et + 3,9 points pour Ville-Gozet).
- Sur la tranche des 25-54 ans, les taux d'emploi observés au sein des quartiers prioritaires sont très significativement inférieurs à la moyenne communale (moins pour le quartier Fontbouillant). Lorsque la concurrence est la plus forte sur le marché de l'emploi, la population de ces quartiers éprouve beaucoup plus de difficulté que le reste de la population montluçonnaise pour trouver un emploi. Un déficit en termes de formation et de qualification explique certainement ces difficultés.
- Sur la tranche des 55-64 ans, les taux d'emploi de la population des 3 territoires de la politique de la ville sont aussi nettement en-deçà de la moyenne de Montluçon.

→ Les difficultés à trouver un emploi touchent plus les femmes que les hommes, sur l'ensemble de la commune de Montluçon. Mais ici aussi, cette tendance ne se confirme pas sur tous les quartiers :

- En 2010, sur l'ensemble de la commune de Montluçon, le taux d'emploi de la population masculine âgés de 15 à 64 ans est de 59%, alors qu'il s'élève seulement à 53,1% pour la population féminine de la même tranche d'âge (- 5,9 points). Sur la tranche d'âge des 25-54 ans cet écart augmente jusqu'à 8,4 points.
- Cette tendance ne se confirme pas sur le quartier Fontbouillant. En effet, sur la tranche d'âge des 15-64 ans, 46% des femmes du quartier ont un emploi, contre 43,9% des hommes (- 2,1 points).
- Aussi, sur l'IRIS « Z.I. Blanzat », l'écart entre les taux d'emploi observé chez la population féminine et chez les hommes est moins important qu'à l'échelle communale (- 2,1 points).
- En revanche, cet écart entre les hommes et les femmes est significativement élevé sur le quartier Bien-Assis, et les IRIS « Montcourtais » et « Ville-Gozet » (- 7,9 points, au minimum).

→ Les quartiers prioritaires recensent 696 demandeurs d'emploi (toutes catégories d'inscription) à la fin septembre 2014 : 144 à Fontbouillant, 157 à Bien-Assis, et 395 à Rive Gauche. Cette population représente 16% des demandeurs d'emploi de l'ensemble de la commune de Montluçon. Les demandeurs d'emploi issus des 3 quartiers prioritaires se caractérisent comme suit :

- 67% d'entre eux sont inscrits en catégorie A,
- 31% ont moins de 30 ans,
- 54% sont des hommes,
- 54% sont inscrits depuis moins d'un an, 21 % entre 1 à 2 ans, et 25 % depuis plus de 2 ans,
- 31% d'entre eux n'ont aucun diplôme, et 47% ont un niveau de formation BEP/CAP,
- 40% bénéficient du RSA.

→ A l'échelle du patrimoine de Montluçon Habitat, 52% des chômeurs recensés sont issus des quartiers prioritaires (269 personnes majeures sur un total de 512).

→ Malgré l'amélioration des dispositifs publics emploi-formation, insertion et développement économique avec des actions permettant le rapprochement des publics en difficultés vers l'emploi dans le cadre du CUCS, l'accès à l'emploi reste un problème important pour les quartiers prioritaires.

Une plus grande précarité au travail, des femmes notamment :

PART DES SALARIES A TEMPS PARTIEL (EN 2010)			
	Homme	Femme	TOTAL
Bien-Assis	5,4%	37,9%	22,7%
Fontbouillant	10,2%	36,1%	22,8%
Montcourtais	8,0%	46,3%	26,2%
Ville Gozet	9,8%	37,8%	22,2%
Zone industrielle Blanzat	6,2%	41,7%	21,8%
MONTLUCON	7,2%	30,8%	18,6%

→ La part des salariés à temps partiel est plus élevée au sein des quartiers prioritaires qu'en moyenne sur la commune, notamment sur l'IRIS « Montcourtais ». Surtout, il apparaît que la précarité au travail est beaucoup plus importante chez les femmes que chez les hommes sur toute la commune de Montluçon.

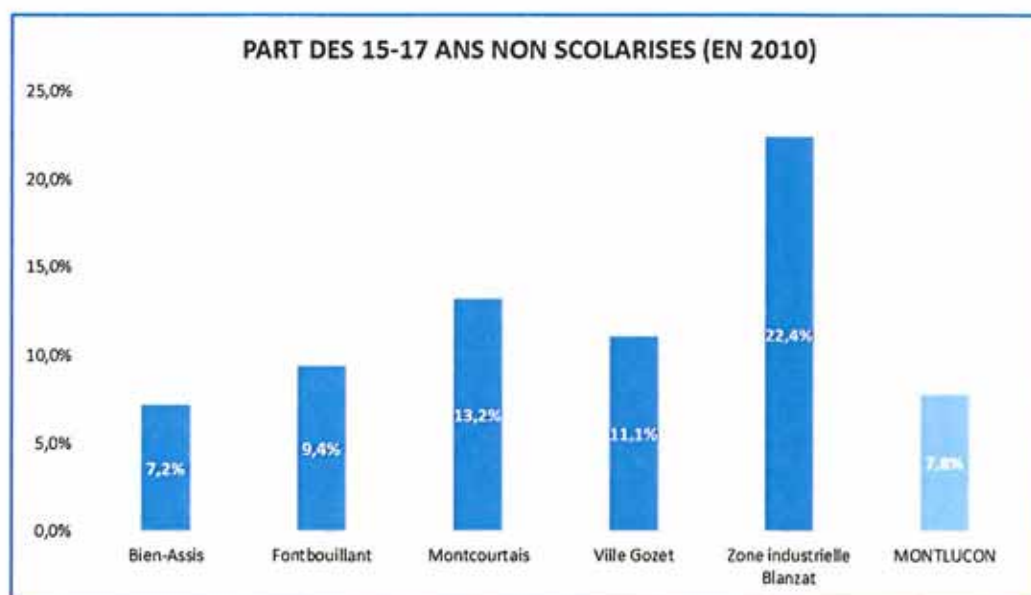
/ Une population moins préparée pour le marché de l'emploi /

Une population moins qualifiée :

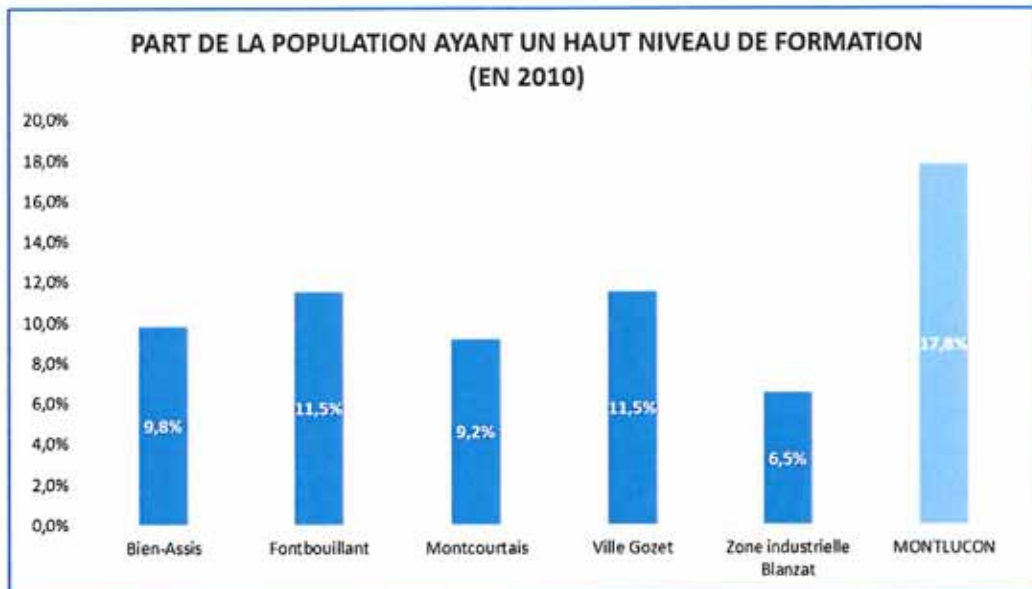
PART DES NON DIPLÔMÉS (EN 2010)			
	Homme	Femme	TOTAL
Bien-Assis	19,3%	25,7%	23,1%
Fontbouillant	24,9%	27,4%	26,3%
Montcourtais	25,8%	28,6%	27,3%
Ville Gozet	27,8%	26,3%	27,0%
Zone industrielle Blanzat	30,2%	27,6%	28,8%
MONTLUCON	17,2%	18,5%	17,9%

→ La population des quartiers prioritaires s'avère moins qualifiée que le reste de la population montluçonnaise, une plus grande partie d'entre elle quittant son parcours scolaire sans diplôme :

- En 2010, environ un quart des habitants des quartiers prioritaires ayant plus de 15 ans et n'étant pas scolarisés n'est titulaire d'aucun diplôme (de + 5,2 à + 10,9 points par rapport à la moyenne communale, selon les IRIS).
- A l'échelle communale, les femmes apparaissent moins qualifiées que les hommes (+ 1,3 points). A l'échelle des IRIS « Ville Gozet » et « Z.I. Blanzat », la tendance est inversée : les femmes sont davantage diplômées que les hommes.

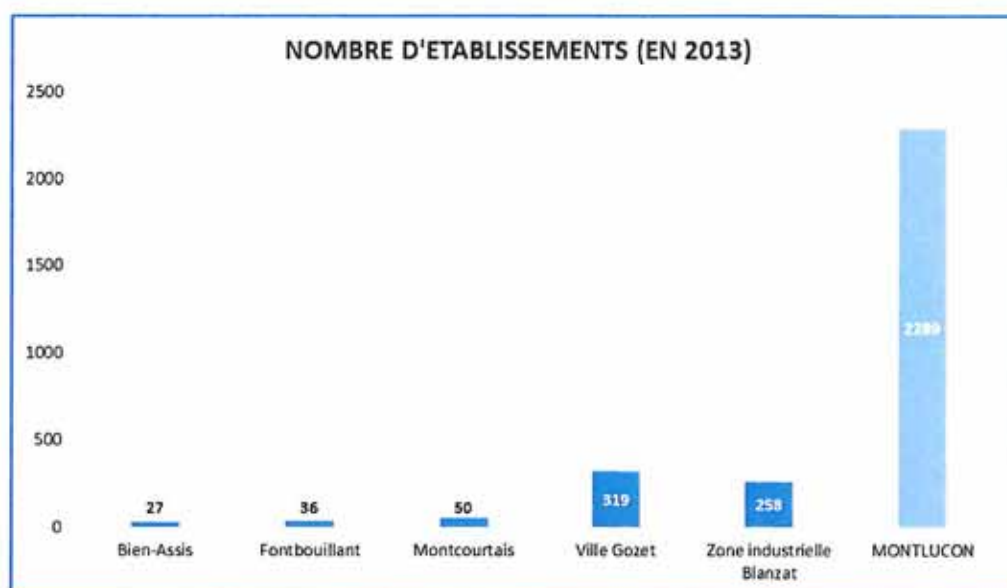


→ Aussi, la part des jeunes âgés de 15 à 17 ans non scolarisés est plus importante sur les quartiers Fontbouillant et Rive Gauche que sur le reste de la commune. En revanche, sur le quartier Bien-Assis la part d'adolescents déscolarisés observée est inférieure à la moyenne communale.



→ La part de population ayant un haut niveau de formation (au minimum un bac+2) est beaucoup moins élevée au sein des quartiers prioritaires que dans le reste de la commune (au minimum - 6,3 points par rapport à la moyenne communale).

/ Un certain dynamisme économique /



→ En 2013, 30% des établissements enregistrés à Montluçon sont installés au sein des IRIS concernés par les quartiers prioritaires. Cependant, ils sont concentrés en grande majorité sur le quartier Rive Gauche :

- Le quartier Bien-Assis accueille seulement 27 établissements sur son territoire,
- Sur le quartier Fontbouillant, il est implanté 36 établissements,
- Les IRIS qui intersectent avec le quartier Rive Gauche accueillent 627 établissements. La plus grande part d'entre eux (92%) est situé au sein des IRIS « Ville Gozet » (qui correspond au prolongement du centre-ville historique de la commune) et « Z.I. Blanzat » (qui comprend une vaste zone commerciale).

→ Aussi, plus du tiers des établissements (36%, soit 252 en nombre) implantés sur les IRIS concernés par les quartiers prioritaires sont des commerces.

Un tissu commercial important :

→ Le quartier Rive Gauche possède un tissu commercial très important : en effet, sur son territoire est implantée la zone commerciale Saint-Jacques qui comporte un centre commercial et 22 magasins qui ont ouvert en 2014 sur 19 600 m². Ce quartier, dans le prolongement du centre-ville historique, compte également de nombreux commerces de proximité installés autour de l'avenue de la République.

Cependant, on notera que dans les limites du quartier Rive Gauche, l'ensemble Pierre Leroux qui subit un certain enclavement, est très mal servi au niveau commercial.

Contrat de Ville de l'Agglomération Montluçonnaise

→ Le quartier Fontbouillant bénéficie de l'implantation sur son territoire d'un centre commercial, rénové récemment dans le cadre du PRU.

→ Le quartier Bien-Assis bénéficie de sa proximité avec une zone commerciale importante. En revanche, le centre commercial situé au sein même du quartier est dans un très mauvais état, et doit faire l'objet d'une rénovation.

→ De manière générale, les commerces de proximité des quartiers prioritaires vivent assez mal. Seules les pharmacies semblent réussir à pérenniser leur activité.

La population des quartiers prioritaires éprouve globalement plus de difficulté que le reste de la population montluçonnaise sur le marché de l'emploi : taux de chômage significativement plus élevé, et plus grande précarité au travail. Un manque de qualification explique en grande partie ces difficultés. Ainsi, les champs de l'Education, de la Formation et de l'Emploi, constituent indéniablement des défis majeurs à relever pour inverser la dynamique en cours sur ces quartiers. En ce sens, le contrat de ville devra apporter des réponses contre le décrochage scolaire, et en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle. .

COHESION SOCIALE ET SANTE

/ Des élèves en plus grande difficulté scolaire /

Des établissements scolaires en Réseaux d'Education Prioritaires :

→ Sur la commune de Montluçon, il est dénombré 15 écoles maternelles publiques, 14 écoles élémentaires publiques, 4 collèges publics et 2 lycées publics. Il y a aussi 3 écoles maternelles et élémentaires privés, 1 collège privé et 1 lycée privé. La commune est également équipée au niveau universitaire : IUT dépendant de l'Université Clermont II, institut de formation aux affaires et à la gestion (IFAG), ACI Montluçon, une école d'infirmières, CPGE HEC et littéraires, CPGE scientifique. De plus, une école de gendarmerie est installée sur la commune.

→ Sur les quartiers prioritaires sont implantés :

- Rive Gauche : 2 écoles maternelles, 3 écoles élémentaires, 1 collège public, et 1 lycée public.
- Fontbouillant : 1 école maternelle, 1 école élémentaire, et 1 collège public.
- Bien-Assis : 2 écoles maternelles, 1 école élémentaire, et 1 collège public.

Sur les 14 établissements scolaires implantés au sein des quartiers prioritaires, 11 entrent dans le cadre des Réseaux d'Education Prioritaires (REP).

Des résultats scolaires au collège inférieurs à la moyenne académique :

→ Les collèges au sein desquels sont scolarisés les pré-adolescents résidant dans les quartiers prioritaires, présentent des résultats scolaires nettement inférieurs à ceux observés en moyenne sur l'Académie. En 2013, le taux de réussite au Brevet des collèges est de 85,5% en moyenne sur l'Académie de Clermont-Ferrand, alors qu'il s'élève à seulement :

- 67% pour le collège Jules Verne implanté à Bien-Assis (- 18,5 points),
- 70% pour le collège Jean Zay implanté à Rive Gauche (- 15,5 points),
- 77% pour le collège Jean-Jacques Soulier situé à Fontbouillant (- 8,5 points).

→ Un seul lycée est implanté au sein d'un quartier prioritaire. Il s'agit du Lycée professionnel Albert Einstein situé à Rive Gauche, administrativement attaché au lycée Paul Constans. Albert Einstein présente des résultats scolaires supérieurs à ceux observés en moyenne sur l'Académie de Clermont-Ferrand :

- En 2013, le taux de réussite au Bac Professionnel est de 89% au lycée Albert Einstein, alors qu'il s'élève à 81,6% en moyenne sur l'Académie (+ 7,4 points).

Le Programme Réussite Educative (PRE) :

→ Le PRE s'avère indispensable en faveur de ces quartiers, pour le soutien des enfants en difficulté :

- Au 31 décembre 2013, 1333 contrats d'accompagnement ont été signés dans le cadre du PRE depuis la mise en place du dispositif,
- Chaque année, le nombre de nouveaux dossiers augmente (220 nouveaux dossiers en 2013) et de nouvelles activités sont mises en place,
- Une grande partie des familles signataires est en difficulté sociale et économique (35% de familles monoparentales accueillies en 2013, par exemple), et est issue des quartiers prioritaires : en 2013, 23% originaires de Bien-Assis, 20% de Fontbouillant et 32% de Rive Gauche,
- La prévention du décrochage scolaire est le principal objectif des signataires (76%),
- Le soutien à la parentalité et à la santé sont des axes majeurs du PRE, sans oublier l'accès aux sports et à la culture, ainsi que l'aide au départ en vacances.

→ Le PRE doit faire face à une baisse constante de sa dotation annuelle, malgré son importance locale indéniable. Ainsi, se pose la question de recentrer ses actions en faveur des enfants des quartiers prioritaires. Il s'agit également de rechercher de nouveaux modes de financement allant dans le sens d'une ouverture du dispositif.

/ Une délinquance en net recul ces deux dernières années /

→ La commune de Montluçon a été la première commune du département de l'Allier à mettre en place un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), en 2003. Ce dispositif a rapidement porté ses fruits : un taux d'élucidation en progrès de 23% entre 2003 et 2004, et une baisse de 7% des faits constatés sur la même période.

→ Depuis 2 ans (2012 et 2013), il est observé une diminution notable des faits de délinquance en 2014. En effet, cette année, la délinquance générale enregistre globalement une baisse de 20,5%.

Toutefois, cette baisse s'inscrit, à plus long terme (depuis 2007), dans une stabilisation à un niveau relativement bas de la délinquance (cf. moyennes lissées sur 3 ans).

La baisse se concentre sur les cambriolages, alors que d'autres faits (violences intrafamiliales ou usage de stupéfiants) restent stables.

Enfin, le taux d'élucidation est en forte hausse.

→ Les habitants des quartiers prioritaires nourrissent un certain sentiment d'abandon sur le plan sécuritaire, malgré une forte sollicitation des services de police : en moyenne une fois par jour, en 2013. La fermeture des bureaux de police dans les quartiers Bien-Assis et Fontbouillant explique sans doute ce ressenti.

→ La présence de caméras de vidéo-protection au niveau de toutes les entrées des immeubles gérés par Montluçon Habitat constitue un véritable atout pour les quartiers prioritaires en matière de sécurité et de tranquillité publique.

→ Les violences conjugales et l'augmentation de la délinquance juvénile sont des sujets d'inquiétudes.

→ Les 3 quartiers prioritaires sont concernés par des trafics de stupéfiants à petite échelle, mais ceux-ci n'ont pas d'impact sur la vie sociale de ces territoires.

→ Durant 3 ans, le bailleur social Montluçon Habitat a mis en place des équipes de médiateurs de nuit sur les quartiers prioritaires. Ceux-ci étaient présents sur site, entre 19 heures et 2 heures du matin. Le bailleur n'a pas observé d'évolution significative de la situation des quartiers malgré leur présence. Ainsi, il a été décidé de mettre un terme au dispositif il y a un an, notamment en raison des menaces subies par certains des médiateurs.

→ Afin de prévenir la délinquance, il a été mis en place dans le cadre du CUCS un dispositif de prévention de la récidive et des actions de prévention en direction des jeunes en difficulté, qui ont fait preuve d'une certaine efficacité.

Le Centre de Loisirs Prévention Jeune (CLPJ) :

→ Le CLPJ Police a pour vocation l'apprentissage de la citoyenneté et la prévention de la délinquance auprès des jeunes, de manière éducative, pédagogique et ludique. Les jeunes sont accueillis sur l'antenne du quartier Bien-Assis, située dans l'espace Yannick Paul, et sur l'antenne du quartier Dunlop, rue de l'ouest.

→ Les animateurs ont mis en place un partenariat avec le PRE, permettant à certains enfants de partir en séjour. Ils aident également certains jeunes pour des licences sportives, pour un soutien à la scolarité, ou encore pour un soutien à l'insertion professionnelle.

→ En 2013, le CLPJ a accueilli une centaine d'enfants âgés de 10 à 18 ans, dont plus des deux tiers âgés de moins de 14 ans. La part des filles est d'environ un quart. Près de la moitié des adhérents sont originaires des quartiers prioritaires : 36% de Bien-Assis, 11% de Rive Gauche, et 2% de Fontbouillant.

→ Le CLPJ propose une pluralité d'activités tout au long de l'année :

- Temps périscolaire : aide aux devoirs, perfectionnement en natation, plongée, natation ludique et VTT.
- Mercredi et samedi : activités sportives (moto, quad, futsal, escalade, canoë, voile, VTT, sports collectifs, ski, randonnée, ...), et activités diverses (cuisine, visites culturelles, activités manuelles et échanges inter-générationnels).
- Vacances scolaires : en plus des activités déjà pratiquées les mercredis et samedis, des sorties à la journée sont mises en place : baignade dans les étangs de la région, visite du village de Charroux, visite de Vulcania, ... Ces séjours sont des moments essentiels pour le CLPJ, car ils permettent de faire un travail important d'éducation et de socialisation avec les enfants, dans l'objectif de prévention de la délinquance.

→ Les jeunes sont également sensibilisés aux problématiques liées à l'insertion professionnelle et à l'emploi, notamment par le biais de la participation au forum des métiers et les chantiers écoles. Aussi, les actions et activités quotidiennes du CLJ vise à l'apprentissage de la citoyenneté : politesse, exactitude, respect du matériel, sports collectifs, prévention au sujet des addictions à l'alcool et aux stupéfiants, ...

/ Des difficultés d'accès aux soins /

Des territoires plus ou moins bien servis au niveau de la Santé :

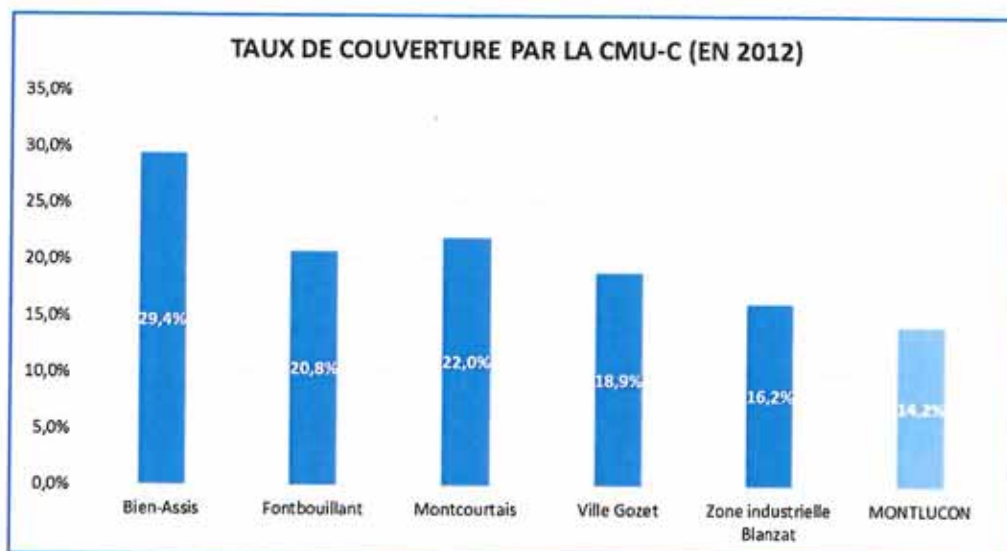
→ Le quartier Pierre Leroux, La Verrerie compte beaucoup plus de professionnels de santé installés sur son territoire que les 2 autres quartiers prioritaires. En 2013, il est dénombré :

- Sur le quartier Pierre Leroux, La Verrerie : 10 médecins généralistes, 1 dermatologue, 3 ophtalmologues, 8 radiologues, 8 chirurgiens-dentistes, 3 infirmiers, 8 kinésithérapeutes, 3 orthophonistes, et 2 pédicures-podologues. On compte également 5 pharmacies et 1 laboratoire d'analyse médicale.
- Au sein du quartier Bien-Assis : 1 médecin généraliste et 2 infirmiers. On compte également 1 pharmacie et 1 établissement psychiatrique.
- Sur le quartier Fontbouillant : 1 médecin généraliste, 1 infirmier et 1 kinésithérapeute. On compte également 2 pharmacies.

Un Atelier Santé Ville (ASV) mal identifié :

→ La population des quartiers prioritaires éprouve plus de difficulté que le reste de la population montluçonnaise dans l'accès à la prévention et aux soins. Afin de répondre à cette problématique, il a été mis en place un ASV qui constitue le cœur de l'intervention Politique de la Ville en matière de Santé. Ce dispositif remplit sa mission de coordination et de mise en réseau des partenaires. Toutefois, le public visé, sur les quartiers prioritaires, reste difficile à mobiliser.

Une population plus soutenue pour l'accès aux soins :



→ Assez logiquement, la population des quartiers prioritaires, plus fragile socialement, bénéficie davantage de la CMU-C pour faciliter son accès aux soins. En 2012, la part des bénéficiaires de la CMU-C au sein de ces 3 quartiers est nettement supérieure à celles observées en moyenne sur la commune.

Le futur contrat de ville devra permettre de mieux identifier l'action de l'atelier Santé Ville et de lutter efficacement contre les difficultés scolaires éprouvées par une partie des élèves scolarisés au sein des quartiers prioritaires. Dans cet objectif, le PRE et l'Atelier Santé Ville apparaissent indispensables.

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

→ 52% des logements sociaux gérés par le bailleur social Montluçon Habitat sont situés au sein des quartiers prioritaires (2497 logements sur un total de 4799).

Des logements correspondant globalement à la taille des ménages :

TAILLE DES LOGEMENTS (EN 2010)					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus
Bien-Assis	1,1%	7,8%	35,8%	37,5%	17,7%
Fontbouillant	12,3%	12,9%	34,0%	27,8%	13,0%
Montcourtais	1,3%	7,5%	38,2%	33,1%	19,9%
Ville Gozet	8,5%	23,9%	34,1%	20,4%	13,1%
Zone industrielle Blanzat	0,7%	12,9%	34,7%	34,6%	17,1%
MONTLUCON	5,7%	14,3%	31,6%	27,9%	20,5%

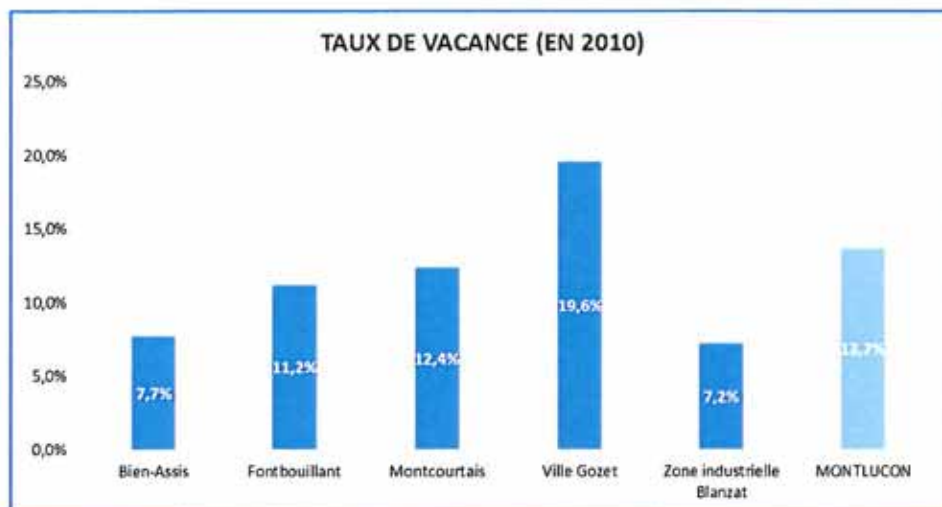
→ Dans la tendance communale, les logements des quartiers prioritaires de Montluçon sont en grande majorité de taille moyenne :

-En 2010, plus d'un tiers des logements recensés sur ces territoires sont de typologie T3. Celle-ci est surreprésentée sur les quartiers prioritaires par rapport à la moyenne communale. De manière générale, cette typologie correspond bien à la taille des ménages observée sur ces quartiers (en moyenne entre 1,8 et 2,1 personnes).

-Aussi, nous observons moins de logements de grande typologie (« 5 pièces et plus ») sur les quartiers prioritaires par rapport au reste de la commune.

→ Par ailleurs, au regard du taux élevé de ménages isolés sur les quartiers prioritaires, comme sur l'ensemble de la commune de Montluçon, il est probable qu'il y est de nombreux cas de sous-occupation des logements.

Un taux de vacance important, mais dans la tendance communale :



→ Les IRIS concernés par les quartiers prioritaires de Montluçon présentent quasiment tous un taux de vacance plus faible que la moyenne communale (de - 1,3 à - 6 points selon les IRIS). Seul l'IRIS « Ville Gozet » fait état d'un taux de vacance significativement plus élevé que la moyenne observé sur l'ensemble de la commune (+ 5,9 points).

→ Le taux de vacance au sein du patrimoine de Montluçon Habitat situé au sein des quartiers prioritaires s'élève à 16% (400 logements sur un total de 2497), alors qu'il est de 12% sur l'ensemble du patrimoine du bailleur social (607 logements sur un total de 4799).

Ainsi, la très grande majorité des logements vacants du patrimoine de Montluçon Habitat est située au sein des quartiers prioritaires (66%).

Le Projet de Rénovation Urbaine :

→ Les 3 quartiers prioritaires de Montluçon font l'objet d'une convention ANRU signée le 28 juin 2005.

→ Les quartiers Fontbouillant et Bien-Assis ont ainsi fait l'objet d'une pluralité d'opérations ayant permis de transformer et d'améliorer leur cadre de vie : réhabilitation, résidentialisation, démolition-reconstruction, dédensification, création de nombreux équipements...

→ Le PRU est intervenu sur le quartier Rive Gauche (Pierre Leroux/La Verrerie), au titre de l'article 6 permettant la reconquête des friches industrielles. Ceci se traduit par le réaménagement des espaces publics, la création de logements dans le cadre de la reconstitution de l'offre et de l'installation d'équipement. Cet effort se poursuivra sur les quartiers Pierre Leroux et Verrerie dans le cadre d'un NPNRU.

→ Les chiffres du PRU au 31/12/2013, compte tenu des avenants intervenus depuis la convention initiale :

- démolition de 802 logements HLM,
- reconstruction de 614 logements sociaux,

- réhabilitation de plus de 1 550 logements,
- création et restructuration d'équipements publics et des aménagements urbains,
- résidentialisation* de plus de 1 500 logements.

/ Beaucoup d'équipements et services publics implantés au cœur des quartiers/

→ Sur le quartier Bien-Assis, il est implanté :

- l'espace Yannick Paul (cyber-base, espace jeunesse),
- la Maison de l'Enfance Anne Franck,
- un complexe omnisports évolutif couvert,
- une antenne du Centre de Loisirs Jeunes,
- la Poste.

→ Sur le quartier Fontbouillant, il est implanté :

- la Maison des Jeunes et de la Culture,
- une Médiathèque,
- la Maison des associations,
- un Foyer de Jeunes Travailleurs,
- la Maison de l'Enfance Marcel Pagnol,
- la Maison de la Justice et du Droit,
- un centre social,
- la halte-garderie Gulliver,
- la Poste.

→ Sur le quartier Rive Gauche, il est implanté :

- Le centre Athanor,
- le conservatoire André Messenger,
- le gymnase Jean Zay,
- l'espace Pierre Leroux,
- la Caisse d'Assurance Maladie
- la Poste.

→ Ainsi, les quartiers prioritaires de Montluçon bénéficient tous de l'implantation d'équipements publics au cœur de leur territoire. Il s'agit d'un atout indéniable à valoriser, et sur lequel s'appuyer pour favoriser le développement de ces territoires.

/ Un tissu associatif important

→ Sur le quartier Bien-Assis, il est recensé 12 associations :

- 5 associations sportives,
- 2 associations culturelles (« Shakers », « A notre tour »),
- l'association « Mieux vivre à Bien-Assis » (Habitat-Vie de quartier),
- l'Amicale laïque Jacques Prévert-Louis Pergaud (Education-Formation),
- l'Association départementale pour la sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence
- la M.A.P.E « Aqua Rieur » (Enfance),
- le CLJP.

→ Sur le quartier Fontbouillant, il est recensé 17 associations :

- 6 associations sportives,
- 5 associations culturelles,
- le collectif « Acteurs de Fontbouillant » (Habitat-Vie de quartier),
- l'association « Thierry Animation Mécanique » (Solidarité sociale),
- l'Amicale laïque de Fontbouillant (Education-Formation),
- le foyer socio-éducatif du collège J.J. Soulier (Education-Formation),
- l'association « France Intec » (Education-Formation),
- l'Association départementale pour la sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence
- l'association de lutte contre le frelon asiatique (Environnement).

→ Sur le quartier Rive Gauche, il est recensé 11 associations :

- 2 associations sportives,
- 3 associations culturelles,
- l'association « La vie qui roule à Pierre Leroux » (Habitat-Vie de quartier),
- la CNL (Habitat-Vie de quartier),
- l'Amicale laïque des écoles Emile Zola (Education-Formation),
- l'Association départementale pour la sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence,
- l'association R.M.B (Communication),
- le Centre Auvergne Tourisme (Tourisme Promotion Ville).

→ Des comités de pilotage ont été mis en place afin de rassembler les différents acteurs des quartiers pour qu'ils se parlent et échangent.

/ Des quartiers bien desservis par les transports collectifs /

→ La commune de Montluçon est irriguée par 13 lignes de transports collectifs (réseau Maelis), dont la gestion est assurée par la Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports (un contrat de Délégation de Service Public a été signé avec le groupe KEOLIS pour l'exploitation des services de transports réguliers publics, scolaires, personnes à mobilité réduite et à la demande).

→ Les quartiers prioritaires sont desservis par les lignes suivantes :

- Bien-Assis : lignes C1 et C2.
- Fontbouillant : lignes C1, C2 et 5.
- Rive Gauche : lignes C1, C2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

→ Les lignes circulaires structurantes C1 et C2 relient tous les quartiers prioritaires entre eux, et avec le centre-ville de Montluçon. Ces lignes ont un cadencement très correct pour une commune de la taille de Montluçon :

- Sur la ligne C1, il y a un bus en moyenne toutes les 20 minutes, entre 6h36 et 19h16,
- Sur la ligne C2, c'est un bus en moyenne toutes les 21 minutes, de 6h43 à 19h14.

→ Ainsi, les quartiers prioritaires bénéficient d'une certaine proximité avec le centre-ville de Montluçon, avec des temps de parcours relativement faibles :

- Bien-Assis : 17 minutes entre le quartier et l'arrêt Saint-Pierre (centre-ville), avec la ligne C2.
- Fontbouillant : 16 minutes entre le quartier et l'arrêt Saint-Pierre, avec la ligne C1.
- Rive Gauche : 4 minutes entre La Verrerie et l'arrêt Saint-Pierre, avec la ligne C1 ; et 8 minutes entre la cité Pierre Leroux et l'arrêt Saint-Pierre, avec la ligne 3.

→ Par ailleurs, on notera qu'au sein du quartier prioritaire de Rive Gauche, la cité Pierre Leroux apparaît particulièrement isolée. En effet, cet ensemble est desservi par une seule ligne de bus à une fréquence moindre (ligne 3) : un passage en moyenne toutes les 31 minutes, de 6h38 à 19h05.

Le PRU engagé depuis 2005 sur les quartiers prioritaires permet d'améliorer significativement le cadre et les conditions de vie des habitants. Le futur contrat de ville devra poursuivre le soutien aux associations, véritable relais aux institutions.

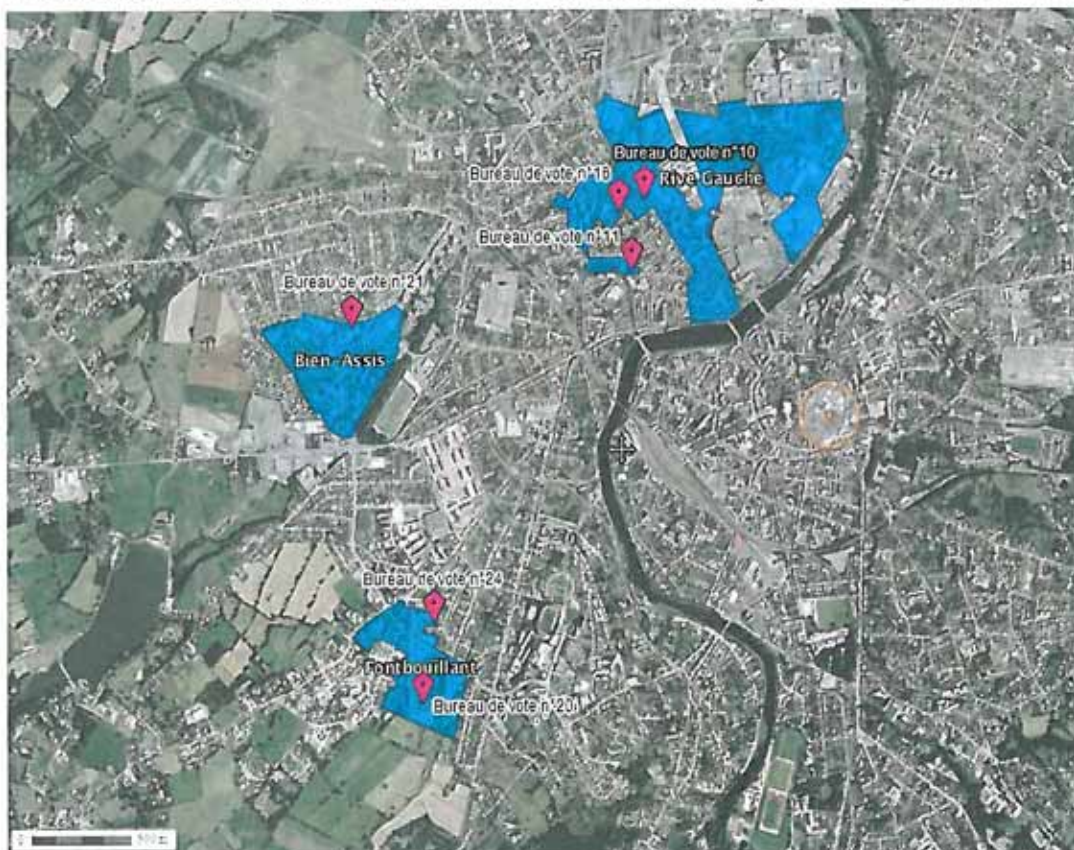
VALEURS REPUBLICAINES ET CITOYENNETE

/ Des quartiers stigmatisés /

→ Les quartiers prioritaires de Montluçon souffrent d'un problème de stigmatisation. En effet, ils pâtissent d'une mauvaise image dans la représentation collective montluçonnaise, qui est éloignée de la réalité. Ainsi, il est nécessaire d'engager un travail sur l'image de ces quartiers, afin de limiter les processus de stigmatisation et de discrimination que peuvent subir leurs habitants.

/ Des quartiers qui votent moins /

Localisation des bureaux de vote au sein des quartiers prioritaires



→ Les taux de participation aux élections municipales de 2014 ont été plus faibles dans les bureaux de vote implantés au sein des quartiers prioritaires qu'en moyenne sur la commune de Montluçon (55,98%) :

- Bureau de vote n°10 : 49,2%
- Bureau de vote n°11 : 52,9%

Contrat de Ville de l'Agglomération Montluçonnaise

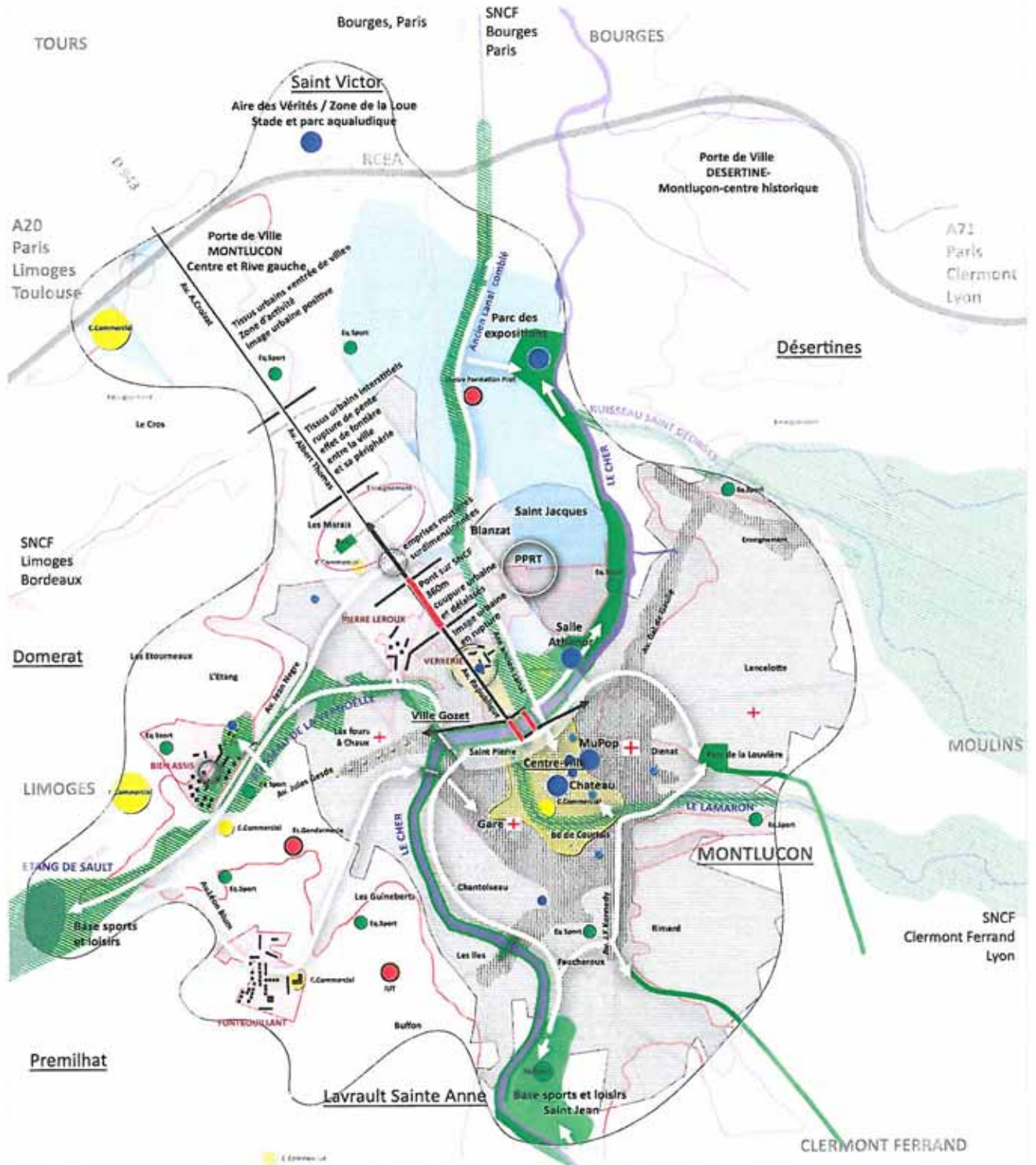
- Bureau de vote n° 16 : 51,4%
- Bureau de vote n° 20 : 36%
- Bureau de vote n° 21 : 34,5%
- Bureau de vote n° 24 : 58,3%

→ Seul le bureau de vote n°24, situé à Fontbouillant, a présenté un meilleur taux de participation que la moyenne communale. A l'inverse, on notera également les très faibles taux de participation enregistrés au sein du bureau de vote n°20, situé à Fontbouillant, et du bureau de vote n°21, situé à Bien-Assis.

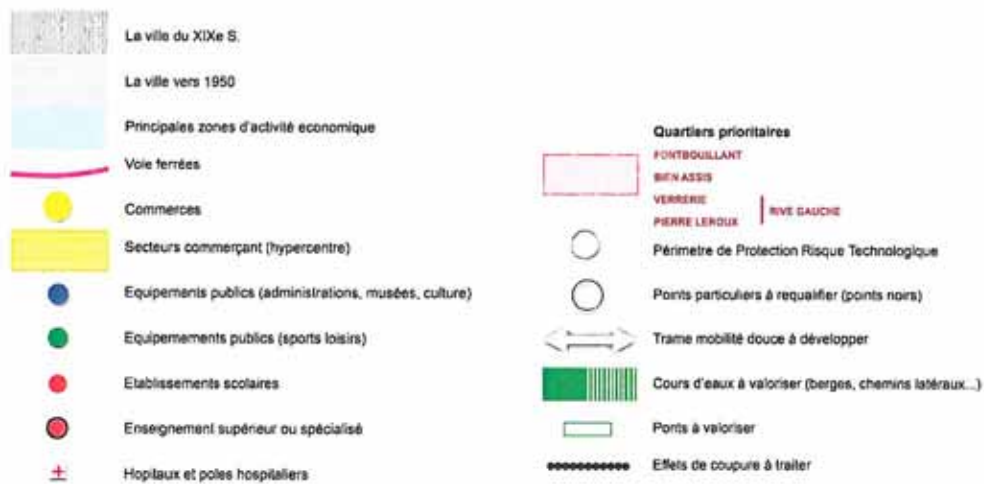
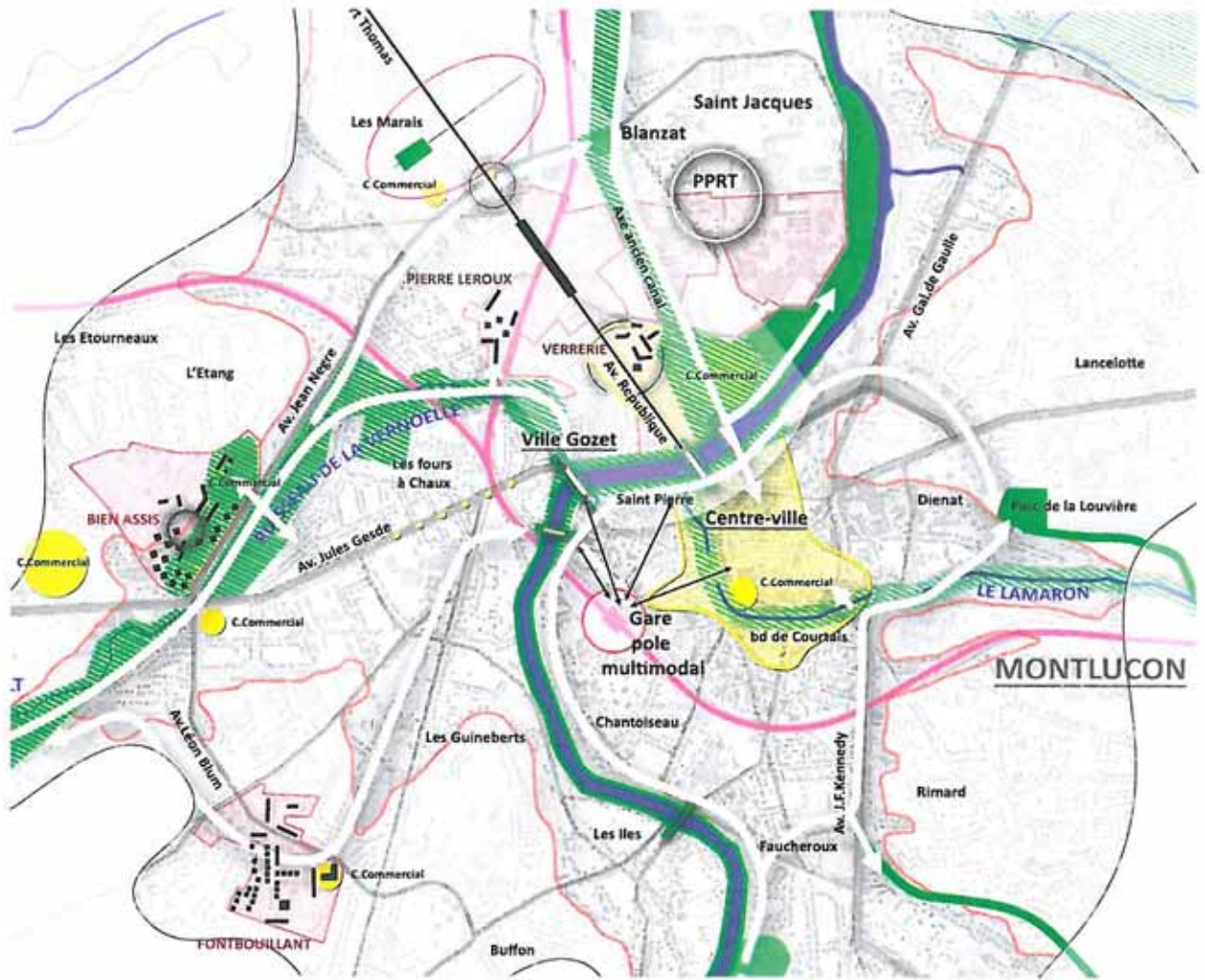
CONCLUSION

→ Il s'agira pour le futur contrat de ville de poursuivre le travail engagé dans le cadre du CUCS, considéré comme indispensable par l'ensemble des acteurs de la Politique de la Ville. Afin de poursuivre, plus efficacement, les objectifs fixés, il sera nécessaire de limiter l'éparpillement des subventions en se concentrant sur les actions qui fonctionnent.

4 PROJET DE TERRITOIRE



Contrat de Ville de l'Agglomération Montluçonnaise



5 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les travaux partenariaux ont permis d'identifier les orientations stratégiques déclinées en objectifs, afin de :

- **renforcer la cohésion sociale** à partir d'orientations collectivement identifiées comme prioritaires sur le territoire de la Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise ;
- **permettre une meilleure intégration des quartiers dans les dynamiques urbaines actuelles et à venir**, en mobilisant les interventions en faveur de l'habitat, le cadre de vie, les transports ;
- **favoriser l'accès à l'emploi et le développement économique**, en renforçant les politiques visant à l'insertion socio-professionnelle et encourageant le développement économique.

Fixées pour une période de 6 ans, les orientations stratégiques constituent des objectifs de l'action publique portée conjointement par l'Etat, les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, les associations, les différents partenaires et les habitants.

Le comité de pilotage du 30 janvier 2015 a présenté les orientations stratégiques et les objectifs du contrat de ville 2015-2020.

Le contrat de ville, soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise et des conseils municipaux de Montluçon, Domérat et Premilhat en juillet 2015, sera signé par le Président de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise, les Maires de Domérat et Premilhat et le Préfet de l'Allier en juillet 2015 ainsi que le Président du Conseil Régional d'Auvergne.

La géographie prioritaire de Montluçon est désormais constituée de deux types de quartiers :

- **d'une part les quartiers « historiques », Bien-Assis et Fontbouillant**, ayant été impactés par un important programme de rénovation urbaine, qui touche à sa fin ;
- **d'autre part, le quartier « Rive Gauche », constitué des secteurs « Ville Gozet » (autour de l'ensemble d'habitation « La Verrerie »), « Montcourtais » (autour de la résidence « Pierre Leroux ») et « Blanzat » ; qui n'ont pas connu de renouvellement urbain au contraire des secteurs République – Canal de Berry qui ont bénéficié d'une première phase d'intervention.**

Cet historique différencié impliquera un traitement lui aussi différencié, en particulier en ce qui concerne le Pilier II.

Par ailleurs, le quartier Dunlop et tout comme les précédents quartiers (Fontbouillant, Bien Assis, Pierre Leroux et la Verrerie), qui faisait partie de la géographie prioritaire du CUCS, sont désormais placés en « veille active ». L'ingénierie mobilisée pour le Nouveau Contrat de Ville assurera à son endroit une observation locale et une veille partenariale.

Enfin, le collège Jean Jacques Soulier et l'école Aristide Briand sont inclus dans le « Quartier Vécu » de Fontbouillant.

PILIER 1 - COHESION SOCIALE

1 - Réussite éducative

Sur le plan géographique, faire en sorte que les écoles et collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants.

Objectif général : partager la connaissance et l'identification des besoins :

- * Favoriser la coordination entre les acteurs locaux de la Réussite Educative.
- * Favoriser la réussite des élèves tout au long de leurs parcours scolaires.

– **Objectif opérationnel n°1 : faire converger les objectifs de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville :**

- * Favoriser la mixité sociale dans les établissements scolaires.
- * Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.
- * Lutter contre le décrochage scolaire.
- * Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école.

– **Objectif opérationnel n°2 : renforcer les dispositifs éducatifs :**

- * Maintenir et développer le Programme de Réussite Educative.

– **Objectif opérationnel n°3 : conforter les structures d'accueil « enfance et petite enfance » :**

- * Accompagner et développer les lieux d'accueil de petite enfance et d'accompagnement parental.

2 - Santé

Objectif général : partager la connaissance et l'identification des besoins :

- **Objectif opérationnel n°1 : Favoriser l'accès au système de soins et de santé :**
 - * Favoriser l'accès à la santé par la mise en place d'actions de proximité.

- **Objectif opérationnel n°2 : Améliorer la prévention dans le domaine de la santé publique.**
 - **Prévenir les addictions et les conduites à risque**
 - * Prévenir les dépendances aux conduites addictives, y compris sans produits (jeux, NTIC).
 - * Travailler sur les conduites spécifiques d'alcoolisation des jeunes, voire des très jeunes.
 - * Renforcer les articulations entre les dispositifs de prévention.

 - **Agir dans le domaine de l'éducation pour la santé**
 - * Développer l'approche spécifique des questions relatives à l'éducation à la sexualité, du fait de l'émergence d'une problématique « grossesses précoces », repérés par plusieurs partenaires.
 - * Développer des programmes de prévention et d'éducation à la santé.
 - * Développer des programmes de prévention nutritionnelle.
 - * Territorialiser le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.
 - * Lutter contre la souffrance psychique.
 - * Développer l'offre de la pratique sportive et de l'exercice physique en direction des habitants (hommes et femmes) des quartiers.

3 - Citoyenneté

Objectif général : développer les lieux et dispositifs favorisant l'exercice de la citoyenneté

– **Objectif opérationnel n°1 : Mettre en place les dispositifs de concertation spécifiques aux projets du Contrat de Ville**

- * Maintien et développement du soutien aux porteurs de projets issus des quartiers prioritaires.
- * Mise en place de Conseils Citoyens, avec les principes de fonctionnement suivant :
 - privilégier la notion de plaisir du vivre ensemble (par exemple réunions dans des lieux conviviaux type cafés de quartier)
 - assurer la motivation des participants (adapter la périodicité des Conseils aux temps forts des projets prioritaires)
 - adapter chacun des Conseils Citoyens aux spécificités de son quartier.

Les Conseils Citoyens des quartiers (et, en particulier, celui des «Quartiers Rive Gauche») seront associés de façon privilégiée à la concertation concernant le projet «Rives du Cher, Vivre ma Ville».

– **Objectif opérationnel n°2 : Faciliter les relations sociales de proximité.**

- * Maintien et développement des actions de Parentalité.
- * Développer des « journées d'accueil » sur la vie du quartier.
- * Développer les activités partenariales et intergénérationnelles.

– **Objectif opérationnel n°3 : Favoriser la participation à la vie citoyenne.**

- * Actions de sensibilisation aux valeurs de la République.

4 - Prévention de la délinquance

Objectif général : maintenir une situation satisfaisante dans ce domaine

– **Objectif opérationnel n°1 : Favoriser la tranquillité publique, prévenir la délinquance et la récidive :**

- * Assurer une présence régulière de police dans les quartiers prioritaires.
- * Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police (cadets de la République, adjoints de sécurité, classes préparatoires intégrées) et la gendarmerie (gendarmes adjoints volontaires).
- * Poursuivre et développer l'action de l'équipe de prévention spécialisée ADSEA.
- * Poursuivre et développer les animations du CLPJ en direction des publics les plus fragiles (11-17ans), en complémentarité avec le Service Jeunesse.
- * Renforcer et favoriser la cohésion et le partenariat entre les différents acteurs de terrain et la communication entre les professionnels et les habitants.
- * Mettre en œuvre des formations et des journées d'information thématiques à destination des professionnels et/ou des habitants.
- * Agir au sein de l'éducation nationale (prévenir les violences scolaires...).

– **Objectif opérationnel n°2 : Accès au droit et Aide aux victimes :**

- * Maintenir et développer les services proposés par la Maison de la Justice et du Droit, basée sur Fontbouillant :
 - Information des justiciables, accès au droit, connaissance du système judiciaire, pour accéder à la citoyenneté.
 - Aide aux victimes.
- * Proposer une consultation spécifique « droit du travail ».

– **Objectif opérationnel n°3 : Lutte contre les violences intra ou extra-familiales :**

- * Développement de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes, en lien avec l'observatoire départemental des violences faites aux femmes et de la délégation départementale aux droits des femmes.
- * Prévention des violences intrafamiliales et conjugales.

5 - Culture

Objectif général : mobiliser l'importante offre culturelle en direction des plus démunis culturellement

– **Objectif opérationnel n°1 : Favoriser l'accès des habitants des quartiers aux arts (musical, littéraire, théâtral ...), aux équipements culturels et patrimoniaux et aux structures culturelles de proximité :**

- * Programmation culturelle attractive, ateliers de sensibilisation, de découvertes, rencontres entre artistes et population, résidences d'artistes.
- * Développer l'accès aux cultures actuelles (numérique...).
- * Valoriser la diversité des cultures et des modes d'expressions.
- * Faciliter l'accès aux équipements culturels de proximité (MuPop, conservatoire, théâtre municipal, le 109, le Centre Dramatique National « Le Fracas »...) pour lutter contre les phénomènes « d'auto-interdiction ».

– **Objectif opérationnel n°2 : Favoriser l'inclusion sociale par le développement des actions d'éducation artistique et culturelle :**

- * Poursuivre et développer le soutien au dispositif « résidences d'artistes » (artistes plasticiens en résidence) en lien avec les habitants des quartiers prioritaires.

6 – Sport et activité physique

Objectif général : attirer davantage d'habitants des quartiers vers des activités physiques et sportives variées, favorisant la mixité.

– **Objectif opérationnel : Soutenir le monde associatif dans ses actions de communication et de recrutement en direction de publics nouveaux.**

- * Favoriser les pratiques sportives des femmes et, le cas échéant, en lien avec les activités de leurs enfants.
- * Développer l'offre de proximité en matière d'activités physiques et de sport.
- * Favoriser l'insertion sociale par le sport

PILIER 2 - CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

1 - Habitat

Objectif général : Poursuivre l'amélioration des conditions de logement des personnes défavorisées au-delà du PRU.

– **Objectif opérationnel n°1 : Poursuivre l'adaptation du parc social à la demande**

– *Fontbouillant*

* Proposer la Contractualisation d'un avenant n°5 à la convention du PRU de Montluçon dont un des objectifs vise à assurer, par un redéploiement de subventions ANRU, l'équilibre financier de la démolition du bâtiment C à Fontbouillant.

* Finaliser le renouvellement urbain par la démolition du bâtiment C.

– *Bien Assis*

* Elaborer le plan stratégique local (PSL) qui permettra notamment d'engager une réflexion et finaliser le renouvellement urbain.

* Poursuivre les projets de résidentialisation.

– *Quartier Rive Gauche*

*Etudier la faisabilité financière et l'acceptabilité sociale de la démolition d'au moins 1 et au plus 2 des 3 tours de Montluçon Habitat dans le quartier Pierre Leroux, caractérisées par une forte obsolescence, des dysfonctionnements sociaux et une vacance importante.

*Etudier les scénarii de réutilisation des espaces ainsi libérés (offre de logement, espace public) ;

*Etudier la faisabilité financière et technique de la réhabilitation des deux bâtiments rue Jean-Baptiste Marcet et Raoul Dautry du quartier Pierre Leroux (hypothèse de création d'une cage d'ascenseur commune aux deux bâtiments).

* Etudier la faisabilité sociale et technique du relogement des ménages âgés et PMR de la ou des tours éventuellement démolies vers les bâtiments réhabilités.

*Poursuivre le renforcement de l'attractivité du parc HLM en achevant notamment les rénovations énergétiques (déjà réalisées à 85%), en particulier sur le secteur de Pierre Leroux en intégrant des conclusions du schéma directeur du réseau de chaleur lancé par la collectivité.

– **Objectif opérationnel n°2 : prévenir et traiter la dégradation de l'habitat privé**

– *Quartier Rive Gauche (Verrerie, Blanzat)*

* Poursuivre l'action engagée en matière d'OPAH-RU et OPAH classique pour traiter les logements les plus dégradés.

- * Assurer une veille sur le fonctionnement de la copropriété du secteur de La Verrerie, par la prise de contact avec le Conseil Syndical et le Syndic, la mise en place éventuelle d'un dispositif léger d'accompagnement (sensibilisation, formation, ...) avec l'appui des instances nationales de type ARC.
- * Accompagner les propriétaires privés sur les risques technologiques

– **Objectif opérationnel n° 3 : Politique sociale du logement**

- * Formaliser dans un avenant n°6 à la convention du PRU de Montluçon les conclusions de la démarche engagée pour rechercher des opérateurs de substitution aux interventions de la Foncière Logement sur Fontbouillant.
- * Mettre en place les programmes de diversification de l'habitat en lien avec la demande locale (éviter le développement de friches dans les quartiers).
- * Élaborer la convention intercommunale visée à l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale (annexe du contrat de ville).
- * Veiller à maintenir et améliorer l'équilibre du peuplement dans l'agglomération, en particulier dans les quartiers prioritaires
- * Prévenir les expulsions locatives (maintenir l'action de la CAPEX) en réactivant le partenariat avec les services sociaux (CCAS).

2 – Poursuivre l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers

– **Objectif opérationnel n°1 : Contribuer à la mise en œuvre des actions définies dans la convention de GUP**

- * Maintenir la bonne qualité du service rendu aux locataires, en particulier par le maintien de la présence des agents de proximité (gardiens, ...) et dans le cadre de la GUP.

– **Objectif opérationnel n°2 : Décliner la charte nationale « pour la qualité de vie dans les quartiers » signée le 29 avril 2015**

– **Objectif opérationnel n°3 : Anticiper systématiquement la gestion et l'entretien découlant des projets, en termes de moyens financiers, humains et organisationnels.**

3 - Espaces extérieurs et de loisirs

Objectif général : Contribuer à l'amélioration de la qualité des espaces extérieurs, notamment en complémentarité d'interventions sur le bâti

* Traitement des pieds d'immeubles (soubassements et circulations piétonnes) du quartier de la Verrerie, avec les objectifs suivants :

- accessibilité aux personnes handicapées (PMR,...)
- mise en valeur de l'architecture de tours
- amélioration de la sécurité situationnelle
- création ou amélioration de micro-espaces publics

* Poursuivre l'aménagement de secteurs publics non traités dans le cadre du PRU (Fontbouillant et Bien Assis).

* Mettre en œuvre une politique de réaffectation des espaces publics et privés dans le cadre du projet urbain.

* Traitement des espaces publics qui pourraient être libérés (offre de logement ou espaces publics...)

4 - Equipements publics et associatifs

Objectif général : mesurer pour anticiper l'impact des évolutions démographiques sur les équipements et les infrastructures

- * diffuser l'information auprès des partenaires concernés

5 - Mobilité et déplacements

Objectif général : favoriser l'accessibilité des espaces et services publics situés hors des quartiers pour leurs habitants.

* Accompagner le redéploiement de certains services dans le centre-ville par une évaluation de ses conséquences sur leur fréquentation par les habitants des quartiers et leur incitation à la mobilité.

* Accompagner la création du parc urbain des Rives du Cher par son accessibilité en mode doux/actif depuis les quartiers prioritaires.

PILIER 3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

1 – Développer l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail

Objectif général : partager la connaissance et l'identification des besoins de manière à diminuer de moitié, sur la durée du contrat, des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération montluçonnaise, en particulier au bénéfice des jeunes.

– **Objectif opérationnel n°1 :** Appuyer la dynamique de création d'emplois en développant notamment les nouveaux contrats, les clauses d'insertion.

* Mise en place d'un dispositif d'évaluation des clauses d'insertion avec rédaction de clauses contraignantes.

* Développement des clauses d'insertion « ingénierie » (diversification des publics).

* Favoriser l'accès à l'emploi, notamment des jeunes peu qualifiés et des chômeurs de longue durée, par une offre d'insertion et particulièrement d'insertion par l'activité économique accrue et diversifiée (ex : chantiers de jeunes, chantiers d'insertion, entreprise d'insertion, dispositif du type « école de la réhabilitation » permettant l'apprentissage d'un métier, chantiers de resocialisation...).

– **Objectif opérationnel n°2 :** Soutenir la création, l'extension, la reprise et la transmission d'entreprises et en particulier des commerces dans les quartiers prioritaires

* Développer des actions spécifiques d'accompagnement pour l'accès à l'emploi et pour la création d'entreprises.

* Mobiliser les entreprises qui ont signé la Charte « Entreprises et Quartiers » sur des opérations ponctuelles dans les quartiers et également agir pour le développement économique, social et culturel de ces quartiers

– **Objectif opérationnel n°3 :** Lever les freins à l'embauche

* Sensibiliser les entreprises locales aux discriminations à l'embauche, aides à la mobilité (réelle et psychologique), tarifications réduites dans les transports collectifs....

* Soutenir et renforcer les actions de parrainage de la Mission Locale, notamment auprès des jeunes en recherche d'emploi.

* Evaluer les résultats du recentrement de la Mission Locale sur le Centre-Ville, en matière d'inscriptions des publics issus des quartiers de Fontbouillant et Bien-Assis. Le cas échéant, proposer des mesures adaptatives.

2 - Fédérer et articuler la collaboration des acteurs locaux de l'emploi, la formation et l'insertion

Objectif général : partager la connaissance et l'identification des besoins.

– **Objectif opérationnel n°1: Associer les services du secteur économique (chambres consulaires, comité d'expansion, services économiques des collectivités, branches professionnelles, entreprises, intérim,...) sur la spécificité de ces territoires en terme d'insertion et d'accès à l'emploi.**

* Échange d'informations dans le cadre de SPEP spécifiques aux quartiers prioritaires (avec la mise en place d'indicateurs fiables et actualisés permettant d'assurer un suivi).

– **Objectif opérationnel n°2 : Poursuivre et développer les coopérations entre acteurs de l'accompagnement vers l'emploi et travailleurs sociaux.**

* Repérage par Pôle Emploi des publics nécessitant une intervention de travailleurs sociaux pour lever des obstacles à l'accès à l'emploi.

* Repérage par Pôle Emploi des publics nécessitant une réorientation vers des services de suivi psychosociaux, pour lever des préalables à l'employabilité.

* Coordonner les actions à destination des partenaires de l'emploi (SPEL-SPEP), les adapter aux spécificités du territoire et partager leur connaissance en associant le Conseil général et le bailleur social Montluçon Habitat.

– **Objectif opérationnel n°3 : Inciter au développement d'activités d'utilité sociale et de services de proximité (notamment services à la personne), approfondir les métiers de demain, emplois émergents, les métiers de la culture notamment dans les TPE/PME, et les entreprises d'insertion.**

– **Objectif opérationnel n°4 : Développer les actions innovantes d'accompagnement et de formation en direction des publics jeunes en partenariat avec l'éducation nationale.**

* Développer le volet politique de la ville dans les dispositifs existants tels que le CLEE, la semaine de l'industrie, les cordées de la réussite, les salons d'information et d'orientation, l'apprentissage en alternance...

– **Objectif opérationnel n°5 : Accompagnement et soutien de l'entrepreneuriat par les outils classiques (PFIL, micro crédit, garantie, Caisse des Dépôts et consignations ...)**

* Mobiliser les financeurs publics (Etat, Conseil régional, CDC, BPI France...) ou le mécénat pour le soutien aux investissements immobiliers afin de permettre aux porteurs de projets et aux créateurs d'entreprises de disposer de locaux adaptés.

3 – Maintenir et dynamiser le tissu économique et entrepreneurial des quartiers

Objectif général : Créer les conditions du maintien des commerces de proximité dans les quartiers prioritaires

– *Fontbouillant et Bien Assis*

* Maintenir un accompagnement et un soutien individualisés (ingénierie, soutien économique, ...) aux commerçants de proximité (y compris non sédentaires) ayant démontré leur engagement sur le moyen et long terme et la viabilité de leur activité.

– *Quartier Rive Gauche*

* Positionner le Contrat de Ville comme partenaire dans les dispositifs spécialisés à engager pour redynamiser, requalifier et pérenniser l'activité commerciale le long et à proximité de l'axe de l'avenue de la République, y compris le marché forain. Ce partenariat pourra prendre les formes suivantes :

- soutien à l'ingénierie,
- mobilisation des instances de participation citoyennes à l'occasion de l'appel à projets

OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Ces thématiques transversales doivent être conduites dans chacun des 3 piliers du contrat de Ville.

- **Objectif opérationnel n°1 : Coordonner les acteurs via enfance/jeunesse sur les quartiers prioritaires pilotés par la politique de la Ville.**

- **Objectif opérationnel n°2 : Développer et accompagner les projets en relation directe avec la jeunesse.**

* Mettre en place une action dans le domaine des nouvelles pratiques liées aux réseaux sociaux :- Sensibilisation et formation des intervenants auprès des jeunes aux opportunités et dangers des réseaux sociaux.

- **Objectif opérationnel n°3 : Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité.**

* Encourager une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans l'élaboration du Contrat de Ville nouvelle génération,

* Objectiver les inégalités par la production de données sexuées,

* Développer un plan d'actions,

* Evaluer les actions mises en œuvre.

- **Objectif opérationnel n°4 : Lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme.**

- **Objectif opérationnel n°5 : Favoriser le rapport « ville-nature », éducation à l'environnement et développement durable.**

* Profiter du projet stratégique « Rives du Cher – Vivre ma Ville » pour associer les Conseils Citoyens et plus généralement les habitants, en particulier les jeunes des quartiers prioritaires à des actions de sensibilisation (eau et nature dans la ville, biodiversité, respect de l'environnement).

- **Objectif opérationnel n°6 : Prendre en compte le vieillissement de la population et lutter contre l'isolement des personnes âgées.**

- **Objectif opérationnel n°7 : Aborder la question des mobilités sous toutes ses dimensions (physique et psychologique).**

Contrat signé à Montluçon, le 22 JUIL. 2015

Le Préfet de l'Allier,



Arnaud COCHET

Le Président de la Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise,



Daniel DUGLERY

Le Maire de Montluçon,
par délégation



Manuela DE CASTRO-ALVES

Le Maire de Domérat,



Marc MALBET

Le Maire de Prémilhat,



Bernard POZZOLI

Le Président du Conseil
Régional Auvergne,
par délégation




Marie-Claude LEGUILLON

En présence de Mr le Président du
Conseil Départemental de l'Allier
par délégation



Bernadette VERGNE

Le Président du Conseil Départemental de l'Allier



Gérard DERIOT

Le Recteur de l'Académie de
Clermont-Ferrand,

P/O

Marie-Danièle CAMPION

Le Procureur de la
République,



Eric CAMOUS

Le Délégué Territorial de
l'ARS Allier,



Jean SCHWEYER

La Directrice Territoriale
Pôle-emploi de l'Allier,



Murielle BLANDIN

La directrice de la CAF
de l'Allier



Christelle KISSANE

Le Directeur Régional de l'Allier
de la Caisse des Dépôts et Consignations,



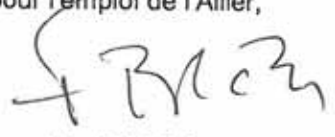
Philippe JUSSERAND

Contrat de Ville de l'Agglomération Montluçonnaise

Le Vice-Président de Montluçon
Habitat,


André-Maxime GERINIER

La Vice-Présidente de la mission
locale pour l'emploi de l'Allier,


Françoise BLAZY

Le Président de la chambre de commerce
et d'industrie de Montluçon-Gannat,


Jean Pierre LHOSPITALIER

Le Directeur de l'Association
Nationale pour la Formation Professionnelle
des Adultes


Dominique GRANDCLEMENT-CHAFFY

ANNEXES

Délibération du 30 juin 2015 du Conseil Régional d'Auvergne

Article : Intervention de la Caisse des Dépôts et Consignations

Plan Éducatif de Territoire

Gestion Urbaine de Proximité

Contrat Local de Santé

Plan financier et fiscal de solidarité

Les périmètres des quartiers prioritaires

Les Fiches actions

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL D'Auvergne

REQUALIFICATION URBAINE (3118)

D.C.R. 15 - 0567

Le Conseil régional d'Auvergne,

réuni à Clermont-Ferrand, les 29 et 30 juin 2015, sous la Présidence de Monsieur René SOUCHON,
en présence de 39 Conseillers régionaux,

Gustave ALIROL , Maïté BALLAIS , André CHASSAIGNE , Brice HORTEFEUX , Claudine LAFAYE , Jean-Antoine MOINS , Isabelle VALENTIN , Émilie VALLEE étant absent(s) ou excusé(s).

*Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget régional,
Vu le rapport présenté par le Président du Conseil régional d'Auvergne,
Vu l'avis de la commission compétente,
Après en avoir délibéré en séance publique,
Abstention du groupe Union Pour l'Auvergne,*

décide :

d'autoriser le Président du Conseil régional à signer les contrats de ville qui mobiliseront des politiques régionales de droit commun ajustée en matière de création reprise d'entreprise, d'économie sociale et solidaire et en matière de formation.

Le Président du Conseil régional,

René SOUCHON

AMÉNAGEMENT SOLIDAIRE DES TERRITOIRES
Politique de la ville, du logement et de l'économie sociale et solidaire

Requalification urbaine (3118)

RAPPORT N°00(12937)

Rapport sans incidence financière

La Région est, au terme de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, un signataire des contrats de ville. Dans ce cadre, elle est amenée à mobiliser ses dispositifs de droit commun et spécifiques.

Les Agglomérations, maîtres d'ouvrage, sollicitent aujourd'hui la Région pour signer les contrats de ville.

La liste des communes comprenant des quartiers prioritaires de la politique de la ville figure dans le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014. En Auvergne 16 quartiers sont concernées dans 13 communes et 7 EPCI :

Nom	Communes	EPCI
Cœur d'Agglo (dont Presles)	Vichy, Cusset	Vichy Val d'Allier
Les Ailes	Vichy, Creuzier-le-Vieux	Vichy Val d'Allier
Moulins-Sud	Moulins	Moulins Communauté
Rive Gauche (La verrerie et Pierre Leroux)	Montluçon	CA de Montluçon
Fontbouillant	Montluçon, Prémilhat	CA de Montluçon
Bien-Assis	Montluçon, Domérat	CA de Montluçon
Aurillac Sud	Aurillac	CA du Bassin d'Aurillac
Val Vert	Le Puy-en-Velay	CA du Puy en Velay
Guitard	Le Puy-en-Velay	CA du Puy en Velay
Saint-Jacques	Clermont-Ferrand	Clermont Communauté
Quartiers Nord	Clermont-Ferrand	Clermont Communauté
La Gauthière	Clermont-Ferrand	Clermont Communauté
Fontaine du Bac	Clermont-Ferrand	Clermont Communauté
Cournon-d'Auvergne	Cournon-d'Auvergne	Clermont Communauté
Centre ancien	Thiers	Thiers Communauté
Molles Cizolles	Thiers	Thiers Communauté

Les contrats de ville sont signés à l'échelle d'un EPCI et sont composés de 4 piliers :

- un pilier « cohésion sociale »,
- un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » financé dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU),
- un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi »,
- un pilier intitulé « valeurs de la République et citoyenneté ».

Au regard de ces compétences, et au-delà des crédits spécifiques ci-après mentionnés, la Région souhaite s'engager à prioriser la mobilisation des crédits de droits communs en matière de création d'entreprise, d'économie sociale et solidaire et de formation. Ces thématiques toucheront de manière transversale les piliers 1, 2 et 4 des contrats de ville.

1) En matière de création d'entreprises

Grâce à plusieurs dispositifs (FIAD, dispositifs régionaux et européens en partenariat avec des opérateurs (Auvergne Active, Initiative Auvergne, Réseau Entreprendre Auvergne ..), la Région soutient la création-reprise d'entreprise sur tout le territoire régional avec plusieurs outils (prêts à taux zéro, prêts d'honneur (JEREMIE), fonds de garantie etc.), mais souhaite s'engager, dans le cadre des contrats de ville, à soutenir de manière spécifique (ou bonifiée) les projets portés par des habitants des quartiers prioritaires ou des projets se développant sur les quartiers prioritaires. Les modalités détaillées de ce soutien seront précisées par une délibération spécifique.

2) En matière d'économie sociale et solidaire

La Région intervient dans les quartiers de la politique de la ville au titre de l'économie sociale et solidaire *via* le soutien à des associations porteuses de chantiers d'insertion ou de projets d'auto-réhabilitation. Au regard de la dynamique positive enclenchée par ces initiatives, la Région proposera un soutien renforcé aux acteurs de l'économie sociale et solidaire portant des projets dans les périmètres des quartiers prioritaires. Les modalités précises de ce soutien seront précisées par une délibération spécifique.

3) En matière de formation

La Région finance des actions de formation professionnelle au bénéfice des personnes sans emploi, notamment les jeunes (en particulier les jeunes *NEET*). Ce soutien est réalisé au travers du programme d'actions collectives de formation (préparatoires ou visant une certification professionnelle). Dans le cadre de la politique de la ville, la Région peut s'assurer de la présence, sur les actions de formation, de personnes issues de ces quartiers. La Région peut également financer des actions expérimentales destinées à renforcer les possibilités d'insertion professionnelle des habitants de quartiers de la politique de la ville. Dès qu'elle finance une formation, la Région apporte en parallèle à chaque apprenant le statut de stagiaire de la formation professionnelle (Code du Travail) incluant rémunération et couverture sociale. En outre, la Région, comme indiqué au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, mobilisera des crédits spécifiques à hauteur de 35 millions d'euros pour soutenir le renouvellement urbain (pilier 2) des quartiers prioritaires d'intérêt national et d'intérêt régional mais aussi le développement économique et l'emploi (pilier 3) dans ces quartiers.

Les modalités de répartition des fonds régionaux mobilisables sur le pilier 2 ainsi que l'objet de cette intervention et l'intervention hors droit commun sur le pilier 3 seront précisés par une délibération spécifique pour laquelle il convient de connaître les modalités d'intervention de l'ANRU (inconnues à ce jour).

Les quartiers d'intérêt régional désignés par l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) sont :

Nom	Communes	EPCI
Cœur d'Agglo (dont Presles)	Vichy, Cusset	CA Vichy Val d'Allier
Rive Gauche (La verrerie et Pierre Leroux*)	Montluçon	CA de Montluçon
Aurillac Sud	Aurillac	CA du Bassin d'Aurillac
Val Vert	Le Puy-en-Velay	CA du Puy-en-Velay

Centre ancien	Thiers	Communauté de Communes Thiers Communauté
---------------	--------	---

Les quartiers d'intérêt national désignés par l'Agence Nationale du Renouveau Urbain (ANRU) sont :

Nom	Communes	EPCI
Saint-Jacques	Clermont-Ferrand	CA Clermont Communauté
Quartiers Nord	Clermont-Ferrand	CA Clermont Communauté
La Gauthière	Clermont-Ferrand	CA Clermont Communauté

Je vous propose :

- d'autoriser le Président à signer les contrats de ville qui mobiliseront des politiques régionales de droit commun ajustée en matière de création reprise d'entreprise, d'économie sociale et solidaire et en matière de formation.

CLAUSES D'INTERVENTION DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DANS LE CONTRAT DE VILLE

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de *Nom de l'EPCI*.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Fiches actions

Pilier 1

Cohésion sociale

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUCON 2015 - 2020

Pilier 1

Thématique Réussite Educative

Fiche action N°1

Conforter les structures d'accueil enfance et petite enfance

Éléments de contexte :

La famille a beaucoup évolué au cours des trente dernières années. Des changements multiples ont eu lieu (foyer monoparental, foyer recomposé, procréation médicalement assistée, évolution juridique et nouveaux droits ...).

Face au développement de ces nouvelles configurations familiales, les professionnels ont dû s'adapter.

La politique de la famille a donc favorisé le développement de dispositifs de soutien à la parentalité tels que les actions éducatives, la médiation familiale, les points infos familles, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents...

Public visé	Parents des quartiers prioritaires
Acteurs de mise en œuvre	Parentèle, Aquarieur, DEVS, CAF, PMI, réseau des parents...
Cadre général de l'action	<p>Accompagnement de tous les enfants et des jeunes en réponse aux problématiques territoriales afin de lutter contre les inégalités, de favoriser l'insertion sociale, l'égalité des chances et l'ouverture sur le monde.</p> <p>Amélioration des services de proximité en faveur de la petite enfance et de l'enfance pour permettre à tous les parents de concilier dans les meilleures conditions possibles vie sociale, vie professionnelle et éducation des jeunes enfants.</p> <p>* Au niveau de la petite enfance, la réponse à cet enjeu passe notamment par la possibilité de choisir un mode d'accueil adapté à la situation de chacune des familles et conforme aux attentes et options éducatives des parents. Ceci impliquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la nécessité d'agir dès la petite enfance notamment en favorisant l'accès de tous aux modes de garde, - de développer l'offre d'accueil (convention d'objectifs (COG) de la CNAF) sur les quartiers prioritaires - et de favoriser la fréquentation des structures petite enfance, dès le plus jeune âge, pour les familles les plus en difficultés ou les plus isolées. <p>* Au niveau de l'enfance, il faut donner la possibilité à tous les parents de pouvoir offrir à chaque enfant des lieux et moments de vie collective contribuant à leur socialisation, aussi bien en amont de la scolarité que parallèlement à celle-ci dans les temps péri et extra-scolaires et quelle que soit la situation de l'enfant.</p>

	<p>Mettre en oeuvre une coordination des actions de parentalité sur les quartiers et les mettre en cohérence : les actions de soutien à la parentalité visent à appuyer et à soutenir les parents dans leur rôle au quotidien vis-à-vis de leurs enfants et à subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, scolaires, culturels, sociaux et sanitaires</p> <p>Soutenir les mutualisations entre gestionnaires (multi-accueils, accueils de loisirs et accueils périscolaires) sur des projets communs telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interventions de psychologues - Système d'information sur la parentalité ou les modes de garde - Analyse de la pratique des responsables des structures...
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures ou d'interventions sur les quartiers - Nombre de familles bénéficiant des actions - Nombre d'enfants - Nombre d'actions sur les quartiers - Bilans d'actions

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUÇON 2015 - 2020

Pilier 1

Thématique Réussite Educative

Fiche action N°2

Mobiliser les dispositifs de réussite éducative

Éléments de contexte :

Dans un environnement social et économique particulièrement défavorisé, les divers acteurs sociaux présents dans les quartiers prioritaires ont constaté des déficits préjudiciables à la réussite éducative des enfants. Afin d'atténuer ces insuffisances, plusieurs axes de travail transversaux permettront de renforcer les dispositifs éducatifs existants.

Public visé	Enfants (et leur famille) rencontrant des difficultés dans leur parcours éducatif, domiciliés et/ou scolarisés dans les quartiers prioritaires
Acteurs de mise en œuvre	PRE, Coordonnateur REP, MJC, Patro, CLJ, Caf (Réseau Parents 03), Parentèle, comité de pilotage BA
Cadre général de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer le PRE dans les quartiers prioritaires en lien avec le contrat de ville. - Prise en charge individuelle d'enfant dans le but de favoriser son épanouissement personnel et sa réussite scolaire. - Prévention du décrochage scolaire pour les enfants soumis à l'obligation de scolarité. - Favoriser les actions visant à améliorer la santé. - Contribuer à la mise en place d'initiatives renforçant la parentalité. - Mutualisation des moyens existants par un partenariat permanent des différents acteurs socio-éducatifs. - Encourager les projets favorisant la relation avec les familles et valorisant les enfants dans un cadre stimulant.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants et de familles concernés - Nombre d'actions individuelles - Nombre de partenaires et groupes identifiés sur cette dynamique

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUÇON 2015 - 2020

Pilier 1

Thématique Jeunesse

Fiche action N°3

Les acteurs locaux de l'enfance et de la jeunesse

Éléments de contexte :

Sur le territoire montluçonnais, de nombreux acteurs socio-éducatifs (municipaux, associatifs, institutionnels) interviennent en direction de l'enfance et de la jeunesse.

La multiplicité des acteurs et de leurs propositions souvent en direction des mêmes publics et sur les mêmes temps conduit à une certaine confusion voire à des situations quasi concurrentielles.

D'autre part, chacun des acteurs établit son action sur des tranches d'âge plus ou moins précises sans véritable lien ni connexion les uns aux autres, ce qui est de nature à engendrer une forme de rupture dans la continuité éducative.

Depuis la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Montluçon s'est dotée d'un Plan éducatif de territoire, cependant celui-ci ne concerne que la tranche d'âge maternelle et primaire. Il n'existe pas de projet éducatif local en direction de la jeunesse (11/25 ans).

Public visé	De la maternelle jusqu'à 25 ans.
Acteurs de mise en œuvre	Ville de Montluçon (services enfance, jeunesse, sports), MJC, CLPJ, ADSEA, TAP, le patronage laïque, établissements scolaires, associations
Cadre général de l'action	<p>Cette action a pour but la mise en synergie des acteurs socio-éducatifs afin de prendre en compte les publics de la maternelle jusqu'à l'âge adulte dans leur globalité par une complémentarité des actions éducatives dans les temps scolaires, péri et extra-scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none">• par la coordination et l'articulation des actions et dispositifs existants en direction des publics des tranches passerelles (4/6 ans, 10/12 ans, 14/15 ans et 17/19 ans)• en veillant à la lisibilité des différents dispositifs, à une meilleure visibilité des actions tant au niveau des partenaires que des familles,• en favorisant la co-construction de projets et d'actions entre partenaires• en soutenant les initiatives de nouveaux porteurs de projet pour renforcer l'offre sur les territoires insuffisamment couverts (Pierre Leroux, Blanzat)

	<ul style="list-style-type: none"> • en créant une dynamique de réseau au travers d'une instance d'information et de concertation réunissant régulièrement les partenaires <p>Les résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> • développement de la communication entre les différents partenaires • cohérence des actions de terrain notamment en évitant les « doublons » • élaboration d'un parcours éducatif adapté avec l'enfant/le jeune, la famille, et les partenaires en fonction des attentes et des besoins
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions co-construites par les partenaires • Augmentation du nombre d'enfants/jeunes dans les dispositifs et structures • Dynamique de la coordination : nombre de rencontres, nombre et diversité des partenaires, implication des acteurs locaux, initiatives développées • Diversité et complémentarité des actions mises en œuvre • adhésion de l'enfant/du jeune et des familles au parcours éducatif proposé • taux d'assiduité des enfants/des jeunes

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUÇON 2015 - 2020

Pilier 1

Thématique Jeunesse

Fiche action N°4

Les projets en relation directe avec la jeunesse

Éléments de contexte :

L'engagement, l'expression ou la participation des jeunes ne s'expriment plus au travers de projets individuels ou collectifs, mais de plus en plus par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Ces derniers ont pour avantage une immédiateté et une connexion au monde environnant avec néanmoins certains dangers et une information non maîtrisée.

La démarche d'accompagnement devient alors aussi importante que l'objectif, car elle appelle un acte éducatif permettant aux jeunes de révéler et de développer leurs capacités tout en les mettant en interaction avec un environnement institutionnel, économique, social, culturel... lointain ou immédiat.

La création d'un cadre d'accompagnement permet aux jeunes d'une part de conduire des initiatives culturelles, artistiques, citoyennes, écologiques, économiques ou solidaires et d'autre part, de se construire sur un plan personnel et de baliser un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle voulu et assumé.

Susciter l'expression des envies, détecter les porteurs d'intention, les aider à la clarifier et enfin les accompagner dans leurs démarches, est indispensable pour permettre le passage de l'envie à l'action.

Ces étapes relèvent d'une intervention éducative construite qui ne saurait se limiter à l'animation d'un dispositif. Pour mettre en œuvre, leur projet, les jeunes doivent impérativement trouver des interlocuteurs capables d'une écoute de qualité et d'un accompagnement professionnel propices à leur autonomie tant personnelle que professionnelle.

Public visé	Les jeunes de 15 à 25 ans
Acteurs de mise en œuvre	Ville de Montluçon (Service jeunesse, médiathèque, Cyberbase), CLPJ, MJC, ADSEA, Mission locale, Habitat Jeune Montluçon
Cadre général de l'action	<p>Le processus d'accompagnement repose sur une relation de confiance entre les accompagnants et les accompagnés, sur un suivi régulier et de proximité, une approche globale pour une action ciblée, pour cela plusieurs actions sont à entreprendre :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aller à la rencontre des jeunes sur leurs lieux de vie pour établir progressivement un lien de confiance afin d'évoquer leurs envies et attentes et leur proposer un accompagnement.

	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser des équipes pluridisciplinaires au sein des différents partenaires adoptant une posture de tutorat pour guider les jeunes à construire et réaliser leur projet, • Favoriser l'engagement des jeunes par le biais du service civique, • Intégrer dans la démarche d'accompagnement les nouvelles pratiques liées aux NTIC et l'utilisation des réseaux sociaux par la sensibilisation et la formation des intervenants sur ces outils. <p>Les résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'un dispositif de type pépinière/ incubateur de projets jeunes, - le renforcement des initiatives, de l'engagement et de la participation des jeunes dans des projets individuels ou collectifs, - la capacité et l'implication des équipes pour apporter un accompagnement adapté quel que soit le projet porté, - la contractualisation et la coordination des services civiques.
Calendrier de mise en œuvre	2015/2020
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité du maillage : communication et passage de relais entre les différents partenaires du dispositif, implication des équipes, rapidité de la prise en charge des projets des jeunes • l'impact de la communication directe auprès du public ciblé au regard du nombre de jeunes « accrochés » • le nombre de projets soutenus et concrétisés • la diversité des projets portés par les jeunes

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUCON 2015 - 2020

Pilier 1

Thématique Sports et activités physiques

Fiche action n°5

Favoriser l'insertion par le sport et la pratique sportive des femmes

Éléments de contexte :

Le sport au travers des valeurs, règles qu'il véhicule est de nature à apporter des repères, des qualités ainsi que des compétences susceptibles d'être réinvesties par l'individu pour favoriser son intégration et son insertion sociale et professionnelle.

D'autre part, le sport utilisé dans un cadre collectif peut être un vecteur pouvant contribuer à l'amélioration de la cohésion sociale et du vivre ensemble.

Au sein des quartiers prioritaires, on dénombre un certain nombre d'individus jeunes et moins jeunes désocialisés en raison d'un isolement familial, culturel, d'une perte d'activité professionnelle, d'un échec scolaire, de problèmes de santé ou d'image de soi.

Souvent considéré comme étant dominé par des valeurs « masculines », le sport au féminin se heurte aux obstacles de la vie quotidienne particulièrement au sein des quartiers prioritaires (femmes isolées, religion...), qui contribuent à une inégalité d'accès.

L'accès à la pratique sportive est également rendu difficile du fait d'aspects financiers, du regard des autres, ou encore d'activités inadaptées à ces publics (prise en charge de l'individu, horaires, durée, encadrement...).

D'autre part, la mixité dans le sport favorise le respect mutuel, la tolérance et la compréhension, en réunissant des hommes et des femmes, quels que soient leur âge, leur origine ethnique, leur religion et leur condition sociale.

Public visé	Publics fragilisés (en échec scolaire, personnes isolées, sans emploi...).
Acteurs de mise en œuvre	IFO, MJC, ASPTT, CLPJ, OMS, voile, CREPS Vichy...
Cadre général de l'action	<p>Il s'agit pour cette action d'encourager et de proposer une diversité des pratiques en s'appuyant sur les associations sportives, mais aussi de favoriser la pratique pour tous par le biais d'équipements en accès libre dans les quartiers prioritaires.</p> <ul style="list-style-type: none">- Soutenir l'offre de sports et d'activités physiques susceptibles d'attirer des publics difficiles en veillant à la mixité de genre.- Permettre aux jeunes sortis du système scolaire sans solution, mais motivés par les métiers de l'animation sportive de développer les compétences nécessaires à la validation d'une qualification professionnelle dans ce secteur.

	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des équipements sportifs de proximité en accès libre pour l'ensemble des publics (exemples : agrès de fitness en plein air, aire de street workout, ...) susceptibles de diversifier les possibilités de pratique à moindre coût - Favoriser l'apprentissage de la natation en dehors des temps scolaires pour les enfants de moins de 12 ans. - Favoriser la représentativité des femmes dans l'encadrement technique et administratif des clubs en particulier des quartiers prioritaires. - Adapter les horaires de pratique pour les mères au foyer ou en proposant des activités avec leurs enfants (exemples : gym poussette) <p>Les résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - bien être physique pour les participants, - évolution du comportement social des participants, - reprise de parcours scolaire ou amélioration des résultats, - redéfinition de parcours professionnel pour les publics en recherche d'emploi, - implication des publics visés dans la vie des clubs et du quartier, - mixité dans les associations.
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des activités sportives proposées • Diversité des publics touchés • Fiche de satisfaction auprès des participants et taux de retour dans les activités • Fréquentation des équipements créés et assiduité des femmes • Intégration des publics dans les clubs sportifs • Nombre d'activités proposées aux femmes • Nombre de femmes et jeunes femmes assumant des fonctions au sein des associations sportives

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUÇON 2015 - 2020

Pilier 1

Thématique Culture

Fiche action n° 6

Actions d'éducation artistiques et culturelles

Éléments de contexte :

La culture peut contribuer à porter les valeurs qui doivent fonder notre société :

- respect de l'autre
- les valeurs de la citoyenneté
- la laïcité

et permettre de lutter contre les inégalités sociales, l'exclusion d'une partie de la population, l'idéologie de la haine et l'absence de reconnaissance.

Ainsi, les objectifs sont de :

- favoriser l'inclusion sociale par le développement des actions d'éducation artistiques et culturelles.
- réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques culturelles des habitants des quartiers prioritaires.

Public visé	Familles : adultes et enfants
Acteurs de mise en œuvre	Patro, MJC, Cyberbase, Amicale laïque de Fontbouillant, Le 109, CAM, Mieux vivre à Bien Assis, Le collectif des acteurs de Fontbouillant, APH, Le Fracas, MUPOP, Conservatoire, Atelier Municipal Arts Plastiques théâtre Gabrielle Robinne, Shakers...
Cadre général de l'action	<p>- Favoriser l'accès à la culture par la mise en œuvre d'une programmation favorisant le dialogue et le partage parents-enfants : arts plastiques, exposition MuPop, etc...</p> <p>Ces espaces permettront aux familles d'échanger, d'expérimenter, de dialoguer de manière ludique et joyeuse en dehors des contraintes matérielles du quotidien.</p> <p>L'action culturelle, comme prétexte à réunir tous les membres d'une même famille autour d'un « objet » commun, développe ainsi la parentalité et les valeurs éducatives.</p> <p>- Développer et encourager la création artistique au sein des quartiers prioritaires en impliquant les publics (« résidence d'artistes » : artistes plasticiens en résidence).</p> <p>- Favoriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux arts (musical, littéraire, théâtral...), aux équipements culturels, patrimoniaux et aux structures culturelles de proximité.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de spectacles et d'ateliers - Bilans d'actions - Nombre de familles et d'habitants des quartiers prioritaires

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUÇON 2015 - 2020

Pilier 1

Thématique Santé

Fiche action n°7

Favoriser l'accès au système de soins et de santé

Éléments de contexte :

Réduire les inégalités d'accès à la santé non seulement en termes d'information ou d'accès à l'information mais aussi et surtout en matière d'accès direct aux soins : consultations, analyses, démarches administratives des bénéficiaires.

Territorialiser le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Promouvoir les actions d'éducation à la santé, développer les actions d'information pour lutter contre toutes les formes d'addictions.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, promouvoir et décliner le plan national nutrition santé.

Public visé	Toute personne (jeune, adulte, famille) rencontrant des difficultés d'accès aux soins et souffrant d'isolement géographique et/ou social.
Acteurs de mise en œuvre	Viltaïs (Atelier Santé Ville, EMAS, SASPP), Ville de Montluçon, Hôpital, Mission locale, Centre médico-social, MJC, ANPAA, CLPJ, écoles, collèges, lycées, FJT, Justice et citoyenneté 03, CCAS...
Cadre général de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier Santé Ville sur les quartiers prioritaires : mise en réseau des acteurs locaux liés à la santé ou développer des actions d'information (semaine de la santé, santé des jeunes...). - Favoriser l'accès à la santé par la mise en place d'actions de proximité par le développement d'une équipe mobile d'accès aux soins (E.M.A.S) sur le bassin de santé montluçonnais. - Nécessité de mettre en place une organisation permettant une plus grande lisibilité de la prise en charge des malades relevant de la PASS (permanence d'accès aux soins de santé), ainsi que le réseau Ville Hôpital en lien avec la mission locale de Montluçon. - Renforcer les articulations entre les dispositifs d'accès aux soins en direction des publics fragiles (Mise en œuvre du PRAPS : programme Régional d'accès à la prévention et aux soins). - Développer l'approche spécifique des questions relatives à l'éducation à la sexualité, du fait de l'émergence de grossesses précoces. Favoriser le lien avec les structures d'accompagnement et d'aide à la parentalité. - Prévenir les dépendances aux conduites addictives, y compris sans produits.

	<p>- Travailler sur les conduites spécifiques d'alcoolisation des jeunes voire des très jeunes.</p> <p>Lutter contre la souffrance psychique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un Conseil local en santé mentale (CLSM) dans le cadre de la coordination de l'Atelier Santé Ville avec deux commissions (commission situations complexes et commission communication). - Mise en place de la Semaine d'information sur la santé mentale (SISM). <p>- Accompagnement de l'EMAS vers les psychologues du SASPP (service d'accueil et de santé publique de proximité), dans les CMP (centre médico-psychologique).</p> <p>- Organiser des actions destinées aux habitants des quartiers prioritaires et visant à encourager l'éducation nutritionnelle et à lutter contre la sédentarité et les maladies cardio-vasculaires.</p> <p>- Encourager et permettre l'activité physique et la pratique sportive pour tous.</p>
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan d'actions de l'Atelier Santé Ville • État des lieux des partenaires existant sur le bassin montluçonnais • Création d'une plaquette d'informations qui sera diffusée à l'ensemble des partenaires en lien avec l'EMAS • Nombre d'actions d'information et de formations menées • Nombre de permanences tenues et nombres de personnes rencontrées lors de ces permanences. • Nombre de bénéficiaires par catégorie d'âge et par activité • Nombre de rencontres avec les partenaires • Rapport d'activités de l'EMAS

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUÇON 2015 - 2020

Pilier 1

Thématique Prévention de la délinquance

Fiche action N° 8

Accès aux droits et aide aux victimes

Éléments de contexte :

En 2013 :

- 70 femmes et 1 homme ont été renseignés par le CIDFF pour des violences, sur l'antenne de Montluçon.
- 102 femmes et 15 hommes ont été reçus par Justice et Citoyenneté dans le cadre d'infractions commises au sein du couple, sur l'antenne de Montluçon.
- 30 personnes victimes de violences ont été accueillies par le CHRS de Montluçon
- 53 femmes et 2 hommes ont déposé une plainte pour violences au sein du couple auprès du commissariat de police de Montluçon, soit 1,75 % de femmes et 0,07% hommes (sur le même temps, les commissariats de Moulins et Vichy ont recueilli respectivement 39 et 51 plaintes).
- 188 déclarations d'usagers pour différends au sein du couple ont été recueilli par le commissariat de police de Montluçon (respectivement 96 et 117 par ceux de Moulins et de Vichy).
- 354 interventions des services de police ont eu lieu dans la circonscription de sécurité publique de Montluçon (respectivement 186 et 360 sur celles de Moulins et Vichy).

Les violences intra-familiales sont donc de plus en plus importantes.

Public visé	Habitants des quartiers prioritaires
Acteurs de mise en œuvre	MJD ; justice et citoyenneté ; CIDFF ; Police/gendarmerie, Viltais, délégué aux droits des femmes Conseil départemental (Observatoire départemental des violences faites aux femmes, Direction Territoriale des solidarités et du Vivre ensemble, Direction de l'Enfance, de l'Autonomie et de l'Insertion)
Cadre général de l'action	- Information des justiciables : accès aux droits. * Maison de la justice et du droit : permanences (ADIL03, avocats, conciliateurs, défenseur des droits, délégué du procureur, huissiers de justice, Justice et Citoyenneté 03, Parentèle, PJJ, Notaires, permanences police...), maintien MJD sur le quartier de Fontbouillant + délocalisation sur d'autres quartiers. * Consultation des rôles de chaque audience correctionnelle et prise de contact avec toutes les victimes afin de les aviser de leurs droits sur une éventuelle constitution de partie civile. Information sur les modalités permettant d'obtenir leur indemnisation financière et constitution des dossiers SARVI (service d'aide au recouvrement des victimes d'infractions). - Aide aux victimes : intervention en temps réel sur les victimes gravement traumatisées à la demande de la Police,

	<p>Gendarmerie et Procureur (suicide, accidents mortels, viol, agressions sexuelles, agressions, crime, cambriolage...).</p> <p>Suivi par un juriste et un psychologue.</p> <p>Accueil des victimes d'infractions pénales pour une écoute, une information, un soutien, une orientation.</p> <p>- Observatoire des violences faites aux femmes</p> <p>- les violences conjugales :</p> <p>* sensibilisation et information du grand public : prévenir les violences en sensibilisant le grand public à l'égalité hommes/femmes (grand public, jeunes...). Informer pour donner tous les éléments utiles sur la question des violences conjugales (missions et coordonnées des professionnels, droits des victimes...).</p> <p>Mise en place d'action de sensibilisation ou de communication supplémentaires en lien avec les partenaires. La jeunesse peut particulièrement être ciblée.</p> <p>* Formation, information et mise en réseau des professionnels : permettre une prise en charge globale des personnes victimes de violences en formant des professionnels, en les informant des éléments utiles pour la prise en charge et l'orientation (missions et coordonnées des professionnels, outils...) et en favorisant le travail en réseau.</p> <p>Identifier les besoins des professionnels et les manques.</p> <p>Mettre en œuvre des actions supplémentaires de communication ou de formation en lien avec les partenaires.</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>- Nombre d'actions déposées dans le cadre du contrat de ville doivent cibler les habitants des quartiers prioritaires</p> <p>- Nombre d'actions mises en place et de personnes touchées directement et indirectement</p> <p>- Nombre d'actions mises en place par rapport aux besoins identifiés.</p>

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUÇON 2015 - 2020

Pilier 1

Thématique Prévention de la délinquance

Fiche action N°9

Agir au sein de l'Éducation Nationale

Éléments de contexte :

Les faits de délinquance sont en diminution depuis deux ans. Il est, donc, utile de continuer de favoriser des quartiers « tranquilles », de prévenir la délinquance et la récidive.

La monoparentalité est également une problématique touchant l'ensemble de la commune de Montluçon et touche de manière beaucoup plus prégnante les quartiers prioritaires. Dans les familles monoparentales, il est nécessaire d'informer les élèves de l'accès au droit et à l'aide aux victimes, de développer la prévention des violences familiales, dans des quartiers prioritaires où cette délinquance reste stable.

Public visé	Élèves du primaire, collégiens
Acteurs de mise en œuvre	Police, AGAEP, MJD, CIDFF, CLPJ, Ecoles et collèges en éducation prioritaire
Cadre général de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Un policier dans les lycées/collèges : intervention dans les classes d'un policier pour présenter et expliciter son travail. - Médiation par les pairs : c'est la gestion des conflits des élèves par les élèves qui en sont médiateurs. - Action avec la Maison de la Justice et du Droit (MJD) en direction des scolaires : intervention au sein des classes, présentation de mallettes pédagogiques relative aux modalités du jugement. Possibilité de déplacement au tribunal. - Relations amoureuses et égalité filles-garçons (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)) : travail de prévention autour de l'égalité homme-femme et prévention des violences
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements concernés Nombre d'élèves concernés Nombre d'actions Nombre de partenaires associés

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUCON 2015 - 2020

Pilier 1

Thématique Prévention de la délinquance

Fiche action N° 10

Sécurité publique et prévention

Éléments de contexte :

La population ne sait pas parfois où s'adresser ou n'ose pas appeler le 17 quand ils sont témoins d'actions de délinquance, par exemple, ou lorsqu'ils constatent un comportement douteux ou suspect. Par ailleurs, les jeunes sont fortement touchés par la délinquance et une prévention à ce titre le plus tôt possible s'avère nécessaire.

La population se plaint régulièrement d'incivilités qui nuisent à la tranquillité des habitants. La citoyenneté est remise en cause et de nombreux enfants sont livrés à eux-mêmes dans les quartiers prioritaires. Ils peuvent donc être des cibles potentielles pour les délinquants et dealers.

Public visé	Tout public Jeunes des quartiers prioritaires
Acteurs de mise en œuvre	MJD, MJC, JEC03, Montluçon habitat, comités de pilotage, police, CLPJ, Ville, ADSEA...
Cadre général de l'action	<p>Renforcer le sentiment de sécurité par la mise en œuvre de dispositifs (humains ou techniques) en concertation et en coopération avec les habitants des quartiers en proposant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des formations et informations à destination des professionnels et habitants : - des patrouilles de proximité avec les VTT et le GSP auprès des commerçants et habitants. Prise de contact, conseils, prévention... - un partenariat avec les bailleurs sociaux, échanges d'informations, etc. - de plus de communication, notamment par la participation aux différents forums de la ville : foire expo, cap avenir, journées de la sécurité intérieure. - des informations sur la possibilité de saisir le référent sûreté par le biais de la Préfecture afin de se prémunir au maximum. <p>Intervention dans les milieux scolaires par le policier formateur anti-drogue (PFAD), notamment en ce qui concerne les addictions, mais également les risques liés aux réseaux sociaux et à internet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence de la Police dans les quartiers prioritaires : Patrouilles régulières des vététistes, actions communes éventuelles avec le CLPJ (parcours VTT, dialogue et débat avec les motards par rapport à la sécurité routière). - Relation habitants-forces de l'ordre : par la présence d'un policier à la MJD, des réunions publiques avec les habitants, des initiatives d'associations : MJC, CLPJ, etc., Justice et citoyenneté 03 pour les mains courantes et la présence de l'adulte relais du CLPJ.

	<p>Développer les dispositifs de loisirs et d'animations pour faciliter le message de prévention en direction des jeunes. Par exemple, dans le cadre du Centre de Loisirs et de Prévention des Jeunes, les objectifs à atteindre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'harmoniser Tranches d'âges /service jeunesse. - d'élargir les territoires d'intervention. - de favoriser et développer la mixité. - de développer la citoyenneté par le biais d'actions ludiques, sportives et pédagogiques. - prévenir des risques tant addictologiques que de sécurité routière.
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes touchées par les actions - Nombre de femmes et d'hommes - Retours des commerçants et des habitants des quartiers prioritaires par rapport aux incivilités et aux sentiments d'insécurité - Statistiques sur la délinquance

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUÇON 2015 - 2020

Pilier 1

Thématique Citoyenneté

Fiche action N° 11

Les dispositifs de concertation spécifiques au projet du contrat de ville

Éléments de contexte :

La participation des habitants, qui a longtemps été prônée sans jamais pouvoir trouver à s'exercer véritablement, est aujourd'hui une réalité.

Dans un souci de démocratie et de proximité (loi du 21 février 2014), la participation citoyenne constitue la priorité des contrats de ville avec l'objectif de co-construction de la politique de la ville avec les habitants des quartiers prioritaires.

Ainsi, la participation des habitants doit être clairement prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions définies dans les contrats de ville.

Public visé	Habitants des quartiers prioritaires et acteurs locaux
Acteurs de mise en œuvre	CAM, Ville de Montluçon, Mieux vivre à Bien Assis, La vie qui roule à Pierre Leroux, Montluçon habitat, Le collectif des acteurs de Fontbouillant, MJC
Cadre général de l'action	<p>- Conseil citoyen : mis en place dans chaque quartier prioritaire, composé d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité hommes-femmes et d'autre part, de représentants des associations et des acteurs locaux.</p> <p>Dans une démarche de diagnostic des pratiques et des initiatives participatives, ils participent aux instances de pilotage des contrats de ville y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.</p> <p>Ils inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.</p> <p>Dans ce cadre, l'Etat apporte son concours à leur fonctionnement.</p> <p>- Maison du projet : lieu dédié à la co-construction des projets dans le cadre du PRU 2 de Montluçon.</p> <p>La prise en compte des besoins et de l'expertise d'usage des habitants est une condition indispensable à la réussite des projets de renouvellement urbain.</p> <p>- Comité de pilotage pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une dynamique « vie et lien social » sur le quartier, entre les partenaires sociaux éducatifs sur un même territoire - Partager des actions communes - Bénéficier d'une analyse plus fine des caractéristiques du territoire (public, attentes) - Mettre en place des actions qui découlent de thématiques étudiées par les membres. <p>Ces comités de pilotage sont organisés sous forme de réunions plénières et de groupe de travail.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conseils citoyens - Nombre de réunions comité de pilotage - Rapports d'activités

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUÇON 2015 - 2020

Pilier 1

Thématique Citoyenneté

Fiche action N° 12

Faciliter les relations sociales de proximité

Éléments de contexte :

Les quartiers prioritaires de Montluçon souffrent d'un problème de stigmatisation.

En effet, ils pâtissent d'une mauvaise image dans la représentation collective montluçonnaise qui est éloignée de la réalité.

Ainsi, il est nécessaire d'engager un travail sur l'image de ces quartiers afin de limiter les processus de stigmatisation et de discrimination que peuvent subir leurs habitants.

Public visé	Habitants des quartiers prioritaires : enfants, jeunes, adultes
Acteurs de mise en œuvre	MJC, Patro, Parentèle, Mieux vivre à Bien Assis, Les acteurs de Fontbouillant, La vie qui roule à Pierre Leroux, APH
Cadre général de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et développement des actions de parentalité : soutenir la fonction parentale en apprenant à communiquer avec les enfants pour mieux vivre ensemble. - Développer les activités partenariales et intergénérationnelles : animation de la vie des quartiers pour une meilleure cohésion sociale, rompre l'isolement, créer de la convivialité et des moments d'échanges et de rencontres. Favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants des quartiers prioritaires par une aide financière pour des projets ou des sorties. - Développer des journées d'accueil sur la vie du quartier : mise en place d'actions favorisant l'accueil de nouveaux arrivants sur les quartiers. - Actions de sensibilisation aux valeurs de la République
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en place - Nombre de bénéficiaires par catégorie d'âge et par activités - Bilans d'actions

Fiches actions

Pilier 2

Cadre de vie et renouvellement urbain

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUÇON 2015 - 2020

Pilier 2

Thématique Cadre de vie et Renouvellement urbain

Fiche action N°1

Espaces extérieurs et de loisirs

Poursuivre l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers

Éléments de contexte :

Développer un cadre de vie « normalisé » d'un point de vue urbain et intégré dans la ville. Donner les moyens et accompagner les habitants à appréhender les nouveaux espaces afin d'améliorer leur intégration et pérenniser les investissements effectués.

Public visé	Habitants des quartiers prioritaires
Acteurs de mise en œuvre	ANRU, Ville de Montluçon, CAM, Montluçon Habitat, SICTOM, État (Police), Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Départemental de l'Allier, Caisse des dépôts et consignations, Associations
Cadre général de l'action	<p>- Contribuer à l'amélioration de la qualité des espaces extérieurs, notamment en complémentarité d'interventions sur le bâti : action ciblée sur les quartiers Pierre Leroux et Verrerie dans le cadre d'un nouveau programme de renouvellement urbain. Les démolitions et restructurations des bâtiments sont nécessairement accompagnées du réaménagement de l'espace public, des pieds d'immeuble et des stationnements afin de créer un véritable tissu urbain de qualité et rattacher les quartiers au reste de la ville. Ceci amène une réflexion sur l'aménagement de la trame ferroviaire afin de réorganiser les déplacements tous modes et multimodaux, de donner une fonctionnalité aux espaces (création de centralité, espaces verts, espaces de jeux...) et ainsi améliorer le cadre de vie des habitants.</p> <p>- Signer et contribuer à la mise en œuvre des actions définies dans la convention GUP (Gestion urbaine de proximité) en cours d'élaboration : cette dernière est établie sur les quartiers de Bien Assis, Fontbouillant, Dunlop, Pierre Leroux et la Verrerie. La GUP s'est donné trois champs d'intervention :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Clarification des différents espaces et de la domanialité 2. Amélioration de la gestion des déchets et des encombrants 3. Amélioration de la sécurité, de la tranquillité publique et

	<p>du «vivre ensemble »</p> <p>- Établir une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB (taxe foncières sur les propriétés bâties) : elle engage l'État et les bailleurs sociaux à la mise en œuvre concrète et quotidienne d'actions relatives à la qualité de vie des habitants dans les quartiers. En contrepartie, les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement de TFPB sur leurs logements situés dans les dits quartiers.</p> <p>- Anticiper systématiquement la gestion et l'entretien découlant des projets, en termes de moyens financiers, humains et organisationnels : l'élaboration des projets d'aménagements suppose une prise en compte globale des moyens à mobiliser afin de rester cohérent avec ce que les partenaires sont capables de mettre en œuvre, notamment en terme de gestion quotidienne pour les services de la collectivité afin de pouvoir assurer et pérenniser la qualité du nouveau cadre de vie apporté aux habitants.</p>
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de travaux • Mise en œuvre des actions inscrites dans la GUP • Élaboration d'une charte locale pour la qualité de vie dans les quartiers • Définition des coûts de fonctionnement des aménagements futurs

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUCON 2015 - 2020

Pilier 2

Thématique Cadre de vie et Renouvellement urbain

Fiche action N°2

Mobilité et déplacements

Éléments de contexte :

Prendre en compte les impacts de la dédensification des quartiers et intégrer ces données à la gestion des services à la population.

Intégrer les quartiers à la ville par le développement de liaisonnement doux et autres modes de transport.

Favoriser l'accessibilité des espaces et services publics situés hors des quartiers pour les habitants.

Public visé	Habitants des quartiers prioritaires
Acteurs de mise en œuvre	CAM, Associations
Cadre général de l'action	<p>- Accompagner le redéploiement de certains services dans le centre-ville par une évaluation de ses conséquences sur leur fréquentation par les habitants des quartiers et leur incitation à la mobilité : adapter et proposer une offre de déplacement tous modes larges afin que les habitants des quartiers accèdent facilement aux différents services/équipements et autres.</p> <p>- Accompagner la création du parc urbain des Rives du Cher par son accessibilité en mode doux depuis les quartiers prioritaires : l'aménagement des berges du Cher permettra de créer une véritable centralité et rattacher les deux rives. L'objectif est de lier ce cœur de ville aux quartiers par des liaisons douces structurées.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Diversité des modes de déplacement• Réalisation de cheminement doux

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUÇON 2015 - 2020

Pilier 2

Thématique Cadre de vie et Renouvellement urbain

Fiche action N°3

Politique sociale du logement

Éléments de contexte :

L'agglomération montluçonnaise répond aux critères de logement social sur son territoire en terme d'offres. Cependant, le parc qui date en grande partie des années soixante ainsi ce dernier doit s'adapter aux nouvelles exigences à la fois de gestion durable, de mixité sociale et de besoins des habitants dans un contexte de marché immobilier détendu (impactant aussi bien le secteur public que le privé).

Public visé	Habitants des quartiers prioritaires
Acteurs de mise en œuvre	Montluçon Habitat, Partenaires sociaux (ex : CCAS, Conseil Départemental...), CAM, État, éventuels opérateurs pouvant promouvoir de la diversité sociale, Logèhab
Cadre général de l'action	<p>- Formaliser un avenant n°6 au PRU : définir des modalités de substitution des interventions de la foncière logement sur Fontbouillant afin de renforcer la mixité sociale et urbaine.</p> <p>- Élaborer la convention intercommunale de mixité sociale qui doit fixer pour le territoire de l'agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale afin de définir les attentes à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux et les mutations. • Les modalités de relogement des personnes relevant d'un accord collectif ou déclarées prioritaires ainsi que celui des personnes impactées par un projet de renouvellement urbain. • Les modalités de coopération entre les organismes HLM et les titulaires de droits de réservation, pour mettre en œuvre les objectifs de la convention. <p>- Travailler à la prévention des expulsions locatives : réactivation du partenariat avec les services sociaux dans une optique de détection afin d'anticiper et suivre les personnes en difficultés.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Signature de l'avenant n°6 • Etablir la convention intercommunale de mixité sociale

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUCON 2015 - 2020

Pilier 2

Thématique Cadre de vie et Renouvellement urbain

Fiche action N°4

Poursuivre l'adaptation du parc social à la demande

Éléments de contexte : Depuis 2005, la Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise s'est engagée dans un important processus de métamorphose des quartiers prioritaires à travers la mise en œuvre d'un projet de rénovation urbaine sur les quartiers de Dunlop, Fontbouillant, Bien Assis et la Rive Gauche du Cher. Ainsi, le parc social a pu bénéficier d'un premier élan de restructuration de son offre en réalisant des démolitions de barres et tours, en construisant des petits collectifs et pavillons répondant ainsi à la demande. Une partie du parc a connu des réhabilitations permettant d'atteindre les exigences BBC garantissant aux locataires un meilleur confort thermique. En outre, ces réhabilitations s'orientent vers l'adaptation du logement aux besoins des Seniors. La volonté est de poursuivre cet engagement et de le finaliser afin de contribuer au mieux à la qualité de vie des habitants.

Public visé	Habitants des quartiers prioritaires
Acteurs de mise en œuvre	Etat, Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise, Montluçon Habitat, Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Départemental de l'Allier, Caisse des Dépôts et Consignations, Habitants et Associations, ANRU
Cadre général de l'action	<p>- Contractualiser un avenant 5 au PRU : 3 éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en raison du marché totalement détendu sur l'agglomération et de l'importante vacance du parc social au sein des quartiers, il s'agit de revoir à la baisse le niveau de reconstitution de l'offre de logements sociaux par l'abandon de trois opérations, • redéployer les économies de subventions ANRU réalisées sur l'opération de démolition du bâtiment C de Fontbouillant, • négocier de nouvelles dates limites de demandes d'acompte et de solde pour les opérations en lien avec la démolition du bâtiment C. <p>- Finaliser le renouvellement urbain par la démolition du bâtiment C de Fontbouillant: démolition d'une barre de 10 étages située en cœur de quartier constituant une barrière pour la zone pavillonnaire</p>

	<p>- Pour les quartiers signalés d'intérêt régional par l'ANRU, préciser les interventions de rénovation urbaine dans la phase de protocole de préfiguration. Il s'agit de réaliser un protocole de préfiguration qui constitue la première étape vers la convention de renouvellement urbain pour les quartiers Pierre Leroux et la Verrerie. Cette phase permet durant un temps déterminé de concevoir le projet urbain le plus pertinent pour ces quartiers par l'intermédiaire d'études et de concertation avec les habitants. Une fois, cette phase de préfiguration réalisée et la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée, la phase opérationnelle pourra être engagée afin de mettre en œuvre les actions de transformation des quartiers.</p> <p>- PSL : réalisation d'un plan stratégique local concernant l'ensemble des quartiers QPV permettant de mener une réflexion sur leur développement et intégration à court et long terme.</p>
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signature de l'avenant n°5 • Démolition du Bâtiment C • Signature du protocole de préfiguration • PSL

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUCON 2015 - 2020
Pilier 2
 Thématique Cadre de vie et Renouvellement urbain
 Fiche action N°5

Prévenir et traiter la dégradation de l'habitat privé

Éléments de contexte : L'habitat sur le bassin montluçonnais connaît actuellement un contexte de marché détendu générant de la vacance dans le parc privé. Cette inoccupation induit une dégradation des bâtis qu'il est nécessaire de traiter.

Public visé	Propriétaires et locataires du parc privé des quartiers prioritaires
Acteurs de mise en œuvre	CAM, État, ANAH, Conseil Régional, Conseil Départemental, All Chem
Cadre général de l'action	<p>- Poursuivre l'action engagée en matière d'OPAH de droit commun et d'OPAH RU jusqu'en 2017 : ces deux conventions permettent à des propriétaires (occupants ou bailleurs) d'investir dans la réfection de leur logement notamment en matière de rénovation thermique, d'adaptation des logements pour favoriser l'autonomie et d'insalubrité. Les personnes engagées dans cette démarche bénéficient d'un accompagnement en matière d'ingénierie, de montage de dossier et de subventionnement direct. Concomitamment, ces opérations permettent de repérer des logements qu'il est possible de traiter dans le cadre de la charte partenariale contre l'habitat indigne et non-décent.</p> <p>- Assurer une veille sur le fonctionnement de la copropriété sur le secteur de la Verrerie : ce dernier connaît sur un périmètre restreint une forte densité en raison de la présence des 3 tours d'habitat social, mais également de la barre de logement privé construite sur dalle. Ceci suppose, en parallèle de l'intervention sur les tours, d'envisager ce secteur dans son ensemble afin de porter une attention particulière à l'évolution de la copropriété qui ne doit pas devenir à terme un point de difficultés sociales et urbaines. Il s'agit par diverses actions de surveiller la possible fragilité de la copropriété (déterminer des indicateurs, information, actions de sensibilisation/formation auprès des propriétaires...)</p>

	<p>- Accompagner les propriétaires privés sur les risques technologiques (PPRT) : le quartier de la Rive Gauche du Cher a en son sein un Plan de Prévention des Risques Technologiques. Un dispositif d'accompagnement sera mis en place afin d'aider les propriétaires concernés (selon le périmètre défini dans le PPRT) à réaliser les travaux de confinement de leur habitation. L'aide apportée sera technique et financière.</p>
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers réalisés dans le cadre des OPAH et du PPRT, • Réalisation d'une veille

Fiches actions

Pilier 3

Développement économique et Emploi

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUÇON 2015 - 2020

Pilier 3

Thématique Emploi

Fiche action N°1

Mobilisation des dispositifs existants concernant l'emploi

Éléments de contexte :

La population des quartiers prioritaires éprouve globalement plus de difficultés dans l'accès à l'emploi que le reste de la population montluçonnaise (taux de chômage significativement plus élevé et plus grande précarité au travail).

Les objectifs sont donc de favoriser l'accès à l'insertion et l'accompagnement de ces publics vers l'emploi en déployant les dispositifs existants.

Public visé	Les habitants des quartiers prioritaires de Montluçon notamment les jeunes, les seniors et les femmes
Acteurs de mise en œuvre	Les prescripteurs des dispositifs Les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle Les acteurs de la formation professionnelle
Cadre général de l'action	<p>- <u>Les Contrats Uniques d'Insertion (CUI)</u> Il prend la forme du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand et du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.</p> <p>- <u>Le Contrat Starter</u> Le contrat CIE-STARTER est un contrat aidé dans le secteur marchand à destination des jeunes de moins de 30 ans rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.</p> <p>- <u>L'Emploi d'Avenir</u> L'Emploi d'Avenir est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique.</p> <p>- <u>Les Contrats de formation en alternance</u> La formation en alternance est mise en œuvre dans le cadre de contrats de travail de type particulier. Elle est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique dispensés en centres de formation ou, dans le cadre des contrats de professionnalisation, par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Les contrats de formation en alternance sont au nombre de deux : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Chacun de ces contrats est destiné à un public déterminé avec un objectif précis.</p>

- Le CIVIS (Contrat d'insertion dans la vie sociale)

Le CIVIS n'est pas un contrat de travail mais un dispositif destiné à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Il s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable.

- L'insertion par l'Activité Economique (IAE)

Permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion ou les ateliers et chantiers d'insertion signent des conventions avec l'État qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.

- La Garantie Jeunes

Dispositif qui vise à accompagner les jeunes de 18 à 25 ans en situation de vulnérabilité vers l'autonomie, en leur permettant notamment de réaliser des expériences professionnelles et de suivre des formations.

- Le Parrainage

Pour les personnes rencontrant des difficultés dans l'accès ou au retour à l'emploi en raison de leur situation sociale, de leur lieu d'habitat, de leur faible niveau de formation ou d'absence de réseau.

- L'EPIDE (Etablissement public d'insertion de la défense)

Les centres EPIDE s'adressent à tout jeune subissant de grandes difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Ils offrent un cadre structurant comprenant une formation générale et spécialisée, un parcours civique ainsi qu'un accompagnement individuel vers l'insertion professionnelle.

- L'Ecole de la deuxième chance (E2C)

L'école de la 2e chance accueille tout jeune ayant connu une scolarité très difficile afin de retenter avec lui une acquisition des savoirs fondamentaux (lecture, écriture...). Elle permet également d'assurer son insertion professionnelle et sociale

- Action AFPA : « Déclic pour l'Action »

Indicateurs

– Objectifs définis, pour chaque dispositif, dans la circulaire interministérielle du 25 mars 2015

– Les Conventions Pluriannuelles d'Objectif pour l'intégration du public dans les Structures d'Insertion par l'Activité Économique.

– L'Instruction DGEFP du 13/8/2015 pour intégration du public dans le dispositif « Déclic pour l'Action »

Les caractéristiques territoriales doivent être prises en compte (notamment représentativité du public quartier prioritaire de la ville sur le bassin)

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUÇON 2015 – 2020

Pilier 3

Thématique Emploi

Fiche action N°2

Lever les freins à l'emploi

Éléments de contexte :

L'accès à l'emploi ou à la qualification est souvent entravé par un certain nombre de freins qui ralentissent voire compromettent une embauche ou une entrée en formation.

Il est ainsi, parfois, nécessaire d'actionner des leviers pour réduire les freins à l'emploi qui peuvent être identifiés.

Public visé	Les habitants des quartiers prioritaires de Montluçon notamment les jeunes, les seniors et les femmes
Acteurs de mise en œuvre	Les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle Les acteurs du Service Public de l'Emploi (SPE) Les organismes de formation Les SIAE (structures d'insertion par l'activité économique) Les associations...
Cadre général de l'action	<ul style="list-style-type: none"> – La mobilité géographique et psychologique – La maîtrise de la langue et l'alphabétisation – Travail sur l'estime de soi, la confiance en soi, le savoir être, la présentation personnelle – Accession au logement autonome – Accès aux soins – Culture et diversité, Lutte contre les discriminations, l'égalité Femme/Homme – Connaissance des droits et devoirs
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de personnes suivies – Nombre de personnes issues des quartiers prioritaires

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUÇON 2015 - 2020

Pilier 3

Thématique Emploi & Développement économique

Fiche action N°3

Soutenir la création et la reprise d'entreprise et les commerces de proximité

Éléments de contexte : Les freins spécifiques rencontrés par les entrepreneurs des quartiers prioritaires justifient des actions de sensibilisation, d'accompagnement et de financement. Afin d'augmenter l'efficacité de ces actions, elles doivent s'inscrire dans une stratégie globale mobilisant l'ensemble des acteurs privés et publics du bassin d'emplois.

Public visé	Les habitants des quartiers prioritaires de Montluçon
Acteurs de mise en œuvre	Communauté d'agglomération de Montluçon, CCI, CRMA, ETAT, CDC, ADIE, BGE, CO AGIR, DRDFE, EPARECA, Conseil régional
Cadre général de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une véritable chaîne de l'accompagnement des créateurs d'entreprises avec les différents partenaires publics et privés (formation, locaux, financements) ; • Maintien et développement des commerces de proximité (mobilisation des acteurs du territoire et des commerçants des quartiers) ; • Sensibilisation des jeunes à la création d'entreprise • Créer de l'activité dans les quartiers par le développement des structures d'insertion par l'activité économique, promotion des SCOP ou SCIC (avec mobilisation des crédits publics) ; • Sensibilisation des femmes du quartier à entrepreneuriat avec des exemples de réussite.
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes accompagnées ; • Nombre de commerces maintenus et/ou créés, • Nombre d'entreprises maintenues et/ou créés

CONTRAT DE VILLE DE MONTLUÇON 2015 - 2020

Pilier 3

Thématique Emploi – Développement économique

Fiche action N°4

Mobilisation des entreprises signataires de la Charte « quartiers entreprises » sur le territoire des quartiers prioritaires

Généralisation des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics

Éléments de contexte :

Le Maire de la ville a signé le 20 juin 2013, une charte avec différentes entreprises pour un engagement envers les quartiers prioritaires. Cette charte vise à favoriser l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises, mais également à agir pour le développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Public visé	Les habitants des quartiers prioritaires de Montluçon
Acteurs de mise en œuvre	Entreprises signataires, Etat, Communauté de l'agglomération Montluçonnaise, CCI Montluçon Gannat Portes d'Auvergne, Pôle Emploi, Mission Locale. D'autres structures pourront être associées selon la thématique des actions qui seront déclinées.
Cadre général de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les entreprises signataires ayant une présence sur le territoire (courrier co-signé Préfet/Président agglomération) ; • Définition des actions cadres avec calendrier ; • Identification des publics ciblés ; • Signature d'une convention d'engagement au niveau local avec les entreprises identifiées ; • Mise en place d'un comité local de suivi des engagements.
Calendrier de mise en œuvre	Durée du contrat
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises sollicitées ; • Nombre d'entreprises impliquées ; • Nombre d'habitants ayant bénéficié des accords de la « charte quartier ».

